



EDMOND  
DE ROTHSCHILD

Edmond de Rothschild (France)

# Résultat financier semestriel

47, rue du Faubourg Saint-Honoré - 75401 Paris Cedex 08, France  
Téléphone : +33 (0)1 40 17 25 25  
Fax : +33 (0)1 40 17 24 02  
Télex : Lacof 280 585 - Swift : COFIFRPP  
Site Internet : [www.edmond-de-rothschild.fr](http://www.edmond-de-rothschild.fr)  
S.A. à Directoire et Conseil de surveillance au capital de 83.075.820 euros  
R.C.S. Paris B 572 037 026  
Code NAF 2 : 6419 Z

# Sommaire

4 | Rapport semestriel d'activité

9 | Comptes consolidés et annexes

46 | Comptes sociaux

48 | Rapports des Commissaires aux Comptes

49 | Attestation du rapport financier semestriel

# Rapport semestriel d'activité

## ACTIVITÉ ET RÉSULTATS DU GROUPE

---

Le premier semestre 2024 a présenté des résultats mitigés pour les marchés financiers, avec un marché action qui a continué à progresser et des marchés obligataires décevants du fait d'une inflation persistante et d'une croissance économique dynamique. La dissolution surprise de l'Assemblée nationale en France a perturbé cette fin de semestre, impactant négativement le marché français qui a effacé ses gains accumulés depuis le début d'année, reflétant l'incertitude des investisseurs.

Dans ce contexte, le Résultat Net Part du Groupe de Edmond de Rothschild (France) s'établit à 16.9 millions d'euros au 30 juin 2024 quand il s'élevait à 32.4 millions au 30 juin 2023. Les actifs sous gestion atteignent 46.5 milliards d'euros à fin juin 2024, en diminution de -0.3 milliard d'euros depuis le début d'année dont -1.3 milliards liés à la sortie de Edmond de Rothschild *Private Equity* du périmètre de Edmond de Rothschild (France). Hors cet impact périmètre, les actifs sous gestion progressent de +1.1 milliard d'euros avec une collecte nette de +58 millions d'euros et un effet performance de +2.2%. La collecte nette se décompose en +937 millions d'euros sur la Banque Privée et -879 millions en gestion d'actifs incluant -950 millions d'euros sur une sortie de mandat anticipée et moins margée que le stock.

### Produit net bancaire

A 173.1 millions d'euros, le PNB est en retrait par rapport au 30 juin 2023 (-9%) tiré à la baisse par des arbitrages au niveau de la banque privée de la liquidité vers des fonds monétaires et impacté par la saisonnalité des résultats du métier *Corporate Finance*. La sortie du périmètre de Edmond de Rothschild (France) de l'activité *Private Equity* impacte le PNB par rapport au 30 juin 2023 pour -1.6 million d'euros. A périmètre constant, donc en excluant les données de Edmond de Rothschild *Private Equity*, la baisse du produit net bancaire est de -16.5 millions d'euros :

- Les commissions sur encours hors *Private Equity* sont en hausse de +9% par rapport au premier semestre 2023 à 82.4 millions d'euros.
- Les performances de gestion génèrent un revenu de surperformance de +5.0 millions d'euros quand il s'élevait à 2,2 millions d'euros au 30 juin 2023.
- Le résultat du portefeuille d'investissement s'élève à 1.8 millions d'euros, en baisse de -7.6 millions d'euros par rapport au premier semestre 2023 du fait d'une variation de juste valeur plus forte sur le première semestre 2023.
- Les revenus liés au bilan des activités de la Banque Privée et de la gestion d'actifs s'élèvent à 16.2 millions d'euros, en baisse de -2.6 millions d'euros par rapport au premier semestre 2023 avec une moindre contribution des revenus de crédits des revenus sur la liquidité de la clientèle privée.
- L'activité transactionnelle est en hausse par rapport au premier semestre 2023 à 34.9 millions d'euros, avec une hausse sur la gestion d'actifs de +3% et une hausse des revenus sur la Banque Privée de +7%.
- Les autres revenus présentent un niveau d'activité en baisse de -18.2 millions d'euros (à 32.5 millions d'euros) dont une baisse de -10.8 millions d'euros sur l'activité *Corporate Finance* et un impact négatif de la baisse de la liquidité des comptes clients de la clientèle privée au profit des fonds monétaires.

Le taux de marge brute induit est de 75 bps quand il était de 87 bps sur le premier semestre 2023 et de 89 bps en excluant *Private Equity*.

## Frais de gestion

Les charges d'exploitation s'élèvent à 149.6 millions d'euros, en hausse par rapport à celles du 30 juin 2023 de 1.5 million d'euros en excluant les charges de *Private Equity*.

- Les charges de personnel s'élèvent à 86.4 millions d'euros, en baisse par rapport au niveau enregistré au premier semestre 2023 de -4% et de -2% en excluant les coûts de Edmond de Rothschild Private Equity, principalement sur les provisions pour rémunérations variables en lien avec le niveau d'activité.
- Les autres charges augmentent de +3% et de +6% en excluant les coûts de *Private Equity* sur 2023, principalement avec la hausse des honoraires informatiques et sur les projets, partiellement compensée par l'absence de cotisation au fond de résolution unique (FRU).

## Résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation s'élève à +23.5 millions d'euros quand il était de +41.5 millions d'euros au 30 juin 2023 en excluant *Private Equity*. Le coefficient d'exploitation s'est dégradé (82% contre 74% il y a un an).

## Résultat Net Part du Groupe

Après prise en compte de la contribution des entreprises mises en équivalence (+0.1 million d'euros), des intérêts minoritaires (+0.3 million d'euros) et de la charge fiscale (-7.0 millions d'euros), le Résultat Net Part du Groupe s'établit à +16.9 millions d'euros en baisse de -15,1 millions d'euros par rapport au 30 juin 2023 en excluant les données du *Private Equity*.

## ACTIVITE ET RESULTATS DES POLES D'ACTIVITE

### Banque Privée

Les encours de la Banque Privée (23.6 milliards d'euros) évoluent de +9% depuis le début de l'année. La bonne dynamique commerciale permet de constater une collecte nette de 937 millions d'euros et les marchés porteurs permettent de faire croître les encours de +1.9% sur la base de fin 2023.

A 67.8 millions d'euros, le PNB est en léger retrait de -1% par rapport à juin 2023 :

- Les revenus de la Banque Privée en France sont quasiment stables à 63.2 millions d'euros, tirés par la forte activité transactionnelle en lien avec les mouvements de marché qui compense la baisse des revenus lié aux crédits et de trésorerie sur les dépôts.
- Les revenus de la Banque Privée en Italie quant à eux sont en baisse de -9% principalement du fait de la baisse des encours moyens.

Le taux de marge de la Banque Privée est en baisse à 59 bps contre 64 bps à fin juin 2023.

Les charges s'élèvent à 54,6 millions d'euros, en hausse de +1% par rapport à juin 2023 :

- Les charges de la Banque Privée en France augmentent de +7%, dont l'impact en effet année pleine de l'évolution des effectifs
- Les charges de la Banque Privée en Italie baissent de -34% sur un an glissant principalement du fait de provisions pour litige comptabilisées sur le premier semestre 2023.

Le coefficient d'exploitation (hors amortissements) ressort à 76% contre 75% à fin juin 2023.

Le résultat d'exploitation est de +13.1 millions d'euros, en baisse de -7% par rapport au 30 juin 2023.

## Gestion d'actifs

A 27.1 milliards d'euros, les actifs sous gestion de la gestion d'actifs sont en baisse de -1% par rapport à fin 2023 avec une collecte nette de -667 millions d'euros (incluant -950 millions d'euros sur un mandat moins margé que le stock) et un effet performance de +1.9%.

Le PNB est de 71,2 millions d'euros, en hausse de +15% par rapport au premier semestre 2023 avec :

- Une hausse des commissions sur encours de +15% sur un an glissant avec amélioration des marges, une hausse de +8% des encours moyens et de l'impact des frais administratif mis en place courant du premier trimestre et permettant de compenser l'arrêt des commissions de flux.
- Un niveau de commissions de surperformance de +5.0 millions d'euros contre +2.2 millions d'euros sur le premier semestre 2023.
- Une hausse des commissions sur l'activité transactionnelle de +3%.

Le taux de marge brute (hors commissions de surperformance) s'élève à 49 bps, en amélioration par rapport au niveau constaté au 30 juin 2023 (48 bps).

Les charges sont en hausse de +6% par rapport à juin 2023 avec :

- Les charges de personnel en hausse de +5%
- Les autres charges augmentent de +8% dont une hausse des coûts informatique (*market data*) et une hausse des honoraires en lien avec des projets 2024

En conséquence, le résultat d'exploitation s'établit à +8.0 millions d'euros au premier semestre 2024, en hausse de 5.5 millions d'euros par rapport au premier semestre 2023.

## Autres activités

### Conseil aux entreprises

Les revenus de l'activité de Conseil aux entreprises sur le premier semestre s'élèvent à 10.2 millions d'euros quand ils étaient de 21.0 millions d'euros à la même période de l'année précédente.

Les charges d'exploitation sont en baisse de -26%, en lien avec le niveau de revenus enregistrés plus faible que sur le premier semestre 2023.

Au total, la contribution au résultat d'exploitation du Conseil aux entreprises est négative pour s'élever à -4.4 millions d'euros quand il était de +1.3 million d'euros au 30 juin 2023.

### Gestion Propre

Le total des revenus de la Gestion Propre est de +23.9 millions d'euros quand il s'élevait à +38.0 millions d'euros au 30 juin 2023. L'évolution concerne principalement l'impact de la baisse des encours *cash* de la clientèle privée ainsi qu'une moindre contribution du portefeuille.

Les charges d'exploitation augmentent de +18% par rapport au premier semestre 2023.

Au total le résultat d'exploitation de la gestion propre s'élève à +6.7 millions d'euros sur la période.

## DESCRIPTION DES PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDE POUR LES 6 MOIS RESTANT DE L'EXERCICE

---

Les enjeux politiques actuels sont susceptibles d'impacter les résultats 2024 du Groupe.

### **Transactions avec les parties liées**

Au cours du premier semestre 2024, les relations entre Edmond de Rothschild (France) et les sociétés liées sont restées comparables à celles de l'exercice 2023, aucune transaction inhabituelle, par sa nature ou son montant, n'est intervenue au cours de cette période.

# Comptes consolidés et annexes

Bilan consolidé IFRS (en milliers d'euros)

30.06.2024 31.12.2023

<b>Actif</b>			
Caisse, Banques centrales, CCP		2.150.441	2.475.815
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	3.1	90.545	80.481
Instruments dérivés de couverture	3.2	52.262	47.755
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	3.3	742	990
Titres au coût amorti	3.5	88.906	79.218
Prêts et créances sur les établissements de crédit, au coût amorti	3.6	784.544	835.091
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	3.7	1.246.426	1.212.759
Ecarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	3.2	-39.553	-35.377
Actifs d'impôts courants		7.237	389
Actifs d'impôts différés		5.197	12.625
Comptes de régularisation et actifs divers	3.8	128.306	144.166
Participations dans les entreprises mises en équivalence	3.9	8.687	8.534
Immobilisations corporelles		33.355	34.399
Droits d'utilisation		50.049	17.924
Immobilisations incorporelles		57.650	48.646
Ecarts d'acquisition	3.10	50.125	50.125
Actifs non courants destinés à être cédés		-	-
<b>Total de l'actif</b>		<b>4.714.919</b>	<b>5.013.540</b>

30.06.2024 31.12.2023

## Passif

Passifs financiers à la juste valeur par résultat	3.11	2.333.807	2.743.145
Instruments dérivés de couverture	3.2	1.843	3.477
Dettes envers les établissements de crédit	3.14	45.397	35.263
Dettes envers la clientèle	3.12	1.670.439	1.558.489
Dettes représentées par un titre		-	-
Passifs d'impôts courants		299	274
Passifs d'impôts différés		-	-
Comptes de régularisation et passifs divers	3.8	238.718	210.761
Provisions	3.13	16.725	19.915
Dettes subordonnées		-	-
Capitaux propres		407.691	442.216
Capitaux propres part du Groupe		406.990	441.208
. Capital et réserves liées		201.195	201.195
. Réserves consolidées		178.164	174.118
. Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		10.742	5.601
. Résultat de l'exercice		16.889	60.294
Intérêts minoritaires		701	1.008
<b>Total du passif</b>		<b>4.714.919</b>	<b>5.013.540</b>

## Compte de résultat consolidé IFRS (en milliers d'euros)

		30.06.2024	30.06.2023
+ Intérêts et produits assimilés	4.1	107.649	88.487
- Intérêts et charges assimilées	4.2	-86.081	-65.980
+ Commissions (produits)	4.3	183.516	189.490
- Commissions (charges)	4.3	-42.295	-48.900
+/- Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	4.4	14.581	31.082
+/- Gains ou pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	4.5	41	45
+ Produits des autres activités	4.6	7.765	7.022
- Charges des autres activités	4.6	-12.115	-10.049
<b>Produit net bancaire</b>		<b>173.061</b>	<b>191.197</b>
- Charges générales d'exploitation	4.7	-138.169	-139.700
- Dotations aux amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles		-11.387	-11.441
<b>Résultat brut d'exploitation</b>		<b>23.505</b>	<b>40.056</b>
+/- Coût du risque		-31	-128
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>23.474</b>	<b>39.928</b>
+/- Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence		81	1.604
+/- Gains ou pertes nets sur autres actifs	4.8	-	472
+/- Variation de valeur des écarts d'acquisition		-	-
<b>Résultat courant avant impôt</b>		<b>23.555</b>	<b>42.004</b>
- Impôt sur les bénéfices		-6.973	-9.065
<b>Résultat net</b>		<b>16.582</b>	<b>32.939</b>
- Intérêts minoritaires		307	-516
<b>Résultat net – Part du Groupe</b>		<b>16.889</b>	<b>32.423</b>
Résultat par action en euro		2.96	5.78
Résultat dilué par action en euro		2.96	5.78

## État du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres (en milliers d'euros)

	30.06.2024	30.06.2023
<b>Résultat net</b>	<b>16.582</b>	<b>32.939</b>
Éléments relatifs aux variations de parités monétaires	2.895	-1.310
Variation de valeur différée des instruments dérivés de couverture (*)		
Variation de valeur des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres (*)	158	46
Écarts actuariels sur les régimes à prestations définies (*)	2.088	-1.532
<b>Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</b>	<b>5.141</b>	<b>-2.796</b>
<b>Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</b>	<b>21.723</b>	<b>30.143</b>
<i>dont part du Groupe</i>	<i>22.030</i>	<i>29.627</i>
<i>dont part des intérêts minoritaires</i>	<i>-307</i>	<i>516</i>

(\*) Montants nets d'impôt.

## Tableau des flux de trésorerie IFRS (en milliers d'euros)

	30.06.2024	30.06.2023
<b>Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles</b>		
<b>Résultat net de l'exercice</b>	<b>16.582</b>	<b>32.939</b>
Résultat net de cessions sur actifs détenus à long terme	-41	-517
Dotations nettes aux amortissements et provisions	6.618	6.801
Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	-81	-1.604
Reclassement du résultat net sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	-14.581	-31.082
Autres produits et charges calculés	2.508	1.981
Pertes / produits nets des activités de financement	-	-
Charges d'impôt (y compris impôts différés)	6.973	9.065
Capacité d'autofinancement avant résultat des activités de financement et impôt	17.978	17.583
Impôt versé	-6.912	-2.154
Augmentation / diminution nette liée aux opérations avec les établissements de crédit	-325.390	-174.872
Augmentation / diminution nette liée aux opérations avec la clientèle	79.291	-390.949
Augmentation / diminution nette liée aux opérations affectant les autres actifs ou passifs financiers	-29.579	-594.055
Augmentation / diminution nette liée aux opérations affectant les autres actifs ou passifs non financiers	11.408	47.569
<b>Trésorerie nette provenant des activités opérationnelles</b>	<b>-253.204</b>	<b>-1.096.878</b>
<b>Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement</b>		
Décassements sur acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	-15.011	-17.471
Décassements sur acquisitions d'immobilisations financières	-	-
Variation des dépôts de garantie	-	-
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence	-	490
Cessions ou réductions des actifs immobilisés	-	-
<b>Trésorerie nette provenant des activités d'investissement</b>	<b>-15.011</b>	<b>-16.981</b>
<b>Flux de trésorerie provenant des activités de financement</b>		
Augmentation / diminution de trésorerie provenant des activités de financement	-	-
Augmentation / diminution de trésorerie liée aux opérations avec les actionnaires	-55.755	-95.587
<b>Trésorerie nette provenant des opérations de financement</b>	<b>-55.755</b>	<b>-95.587</b>
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalents de trésorerie	34	-155
<b>Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>	<b>-323.937</b>	<b>-1.209.601</b>
Solde net des comptes de caisse et banques centrales	2.475.002	3.844.162
OPCVM monétaires qualifiés d'équivalents de trésorerie	-	-
Solde net des prêts et emprunts à vue auprès des établissements de crédit	14.896	-10.716
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture</b>	<b>2.489.898</b>	<b>3.833.446</b>
Solde net des comptes de caisse et banques centrales	2.149.778	2.525.120
OPCVM monétaires qualifiés d'équivalents de trésorerie	-	-
Solde net des prêts et emprunts à vue auprès des établissements de crédit	16.183	98.725
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture</b>	<b>2.165.961</b>	<b>2.623.845</b>
<b>Variation de la trésorerie nette</b>	<b>-323.937</b>	<b>-1.209.601</b>

## Tableau de variation des capitaux propres (en milliers d'euros)

	31/12/2022	Augmentation de capital	Affectation du résultat	Autres variations	31/12/2023
<b>Part du Groupe</b>					
– Capital	83.076	-	-	-	83.076
– Primes d'émission	98.244	-	-	-	98.244
– Instruments de Capitaux Propres (TSS)	19.875	-	-	-	19.875
– Intérêts sur instruments de Capitaux Propres (TSS)	-17.846	-	-	-908	-18.754
– Eliminations des titres auto détenus	-	-	-	-	-
– Autres réserves	213.124	-	71.997	-92.440	192.872
– Gains / pertes comptabilisés directement en capitaux propres	9.212	-	-	-4.533	5.601
– Résultat 2022	-	-	-71.997	-	-
<b>Sous-Total</b>	<b>405.685</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-97.881</b>	<b>380.914</b>
– Résultat 2023	72.659	-	-	60.294	60.294
<b>Total des Capitaux Propres part du Groupe</b>	<b>478.344</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-37.587</b>	<b>441.208</b>
<b>Part des minoritaires</b>					
– Réserves	3.192	-	-1.546	-67	1.579
– Résultat 2022	-	-	1.546	-	-
– Résultat 2023	-1.546	-	-	-571	-571
<b>Total des intérêts minoritaires</b>	<b>1.646</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-638</b>	<b>1.008</b>

	31.12.2023	Augmentation de capital	Affectation du résultat	Autres variations	30.06.2024
<b>Part du Groupe</b>					
– Capital	83.076	-	-	-	83.076
– Primes d'émission	98.244	-	-	-	98.244
– Instruments de Capitaux Propres (TSS)	19.875	-	-	-	19.875
– Intérêts sur instruments de Capitaux Propres (TSS)	-18.754	-	-	-521	-19.275
– Eliminations des titres auto détenus	-	-	-	-	-
– Autres réserves	192.872	-	60.294	-55.727	197.439
– Gains / pertes comptabilisés directement en capitaux propres	5.601	-	-	5.141	10.742
– Résultat 2023	60.294	-	-60.294	-	-
<b>Sous-Total</b>	<b>441.208</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-51.107</b>	<b>390.101</b>
– Résultat 2024	-	-	-	16.889	16.889
<b>Total des Capitaux Propres part du Groupe</b>	<b>441.208</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-34.218</b>	<b>406.990</b>
<b>Part des minoritaires</b>					
– Réserves	1.579	-	-571	-	1.008
– Résultat 2023	-571	-	571	-	-
– Résultat 2024	-	-	-	-307	-307
<b>Total des intérêts minoritaires</b>	<b>1.008</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-307</b>	<b>701</b>

# Notes annexes aux comptes consolidés

## Note 1 – Contexte général d'établissement des comptes consolidés

---

### 1.1. CONTEXTE

En application du règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002 concernant l'application des normes comptables internationales pour les émetteurs de titres de créances admis à la vente directe au public, dans le cadre de l'émission régulière de titres de créances admis à la vente directe au public, Edmond de Rothschild (France) a établi en 2007 pour la première fois ses comptes en utilisant le référentiel des normes comptables internationales I.F.R.S. (International Financial Reporting Standards). Les comptes ont été arrêtés par le Directoire en date du 29 juillet 2024 et examinés par le Comité d'Audit et le Conseil de Surveillance respectivement en date du 26 et 27 août 2024.

### 1.2. CONFORMITE AUX NORMES COMPTABLES

#### *Normes comptables applicables*

Les comptes consolidés semestriels résumés du Groupe au titre de la situation intermédiaire au 30 juin 2024 ont été préparés et sont présentés en conformité avec la norme IAS 34 « Information financière intermédiaire ». Ainsi les comptes présentés portent sur les éléments significatifs du semestre et doivent être lus en liaison avec les comptes consolidés annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023, établis conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union Européenne.

#### *Nouvelles normes publiées et non encore applicables*

Le Groupe n'a pas anticipé l'application des nouvelles normes, amendements et interprétations adoptés par l'Union Européenne lorsque l'application en 2024 n'est l'objet que d'une option.

### 1.3. RECOURS A DES ESTIMATIONS

La préparation des informations financières nécessite l'utilisation d'estimations et d'hypothèses relatives aux conditions futures.

Outre les informations disponibles, l'établissement d'estimations comporte nécessairement une certaine part d'appréciation, notamment pour :

- les tests de dépréciation effectués sur les actifs incorporels ;
- les tests de dépréciation effectués sur les participations dans les entreprises mises en équivalence ;
- l'évaluation de l'augmentation significative du risque de crédit dans le cadre du calcul des pertes de crédit attendues ;
- la détermination du caractère actif ou non d'un marché pour utiliser une technique de valorisation.

Par ailleurs, le Groupe estime que parmi les autres domaines comptables impliquant nécessairement un élément d'appréciation, les plus importants concernent les provisions, les engagements de retraites et les paiements fondés sur des actions.

### 1.4. ÉVOLUTION DU PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Le périmètre de consolidation n'a pas évolué au cours du premier semestre 2024.

Dans le cadre d'un processus de restructuration et de simplification interne au groupe Edmond de Rothschild, une opération d'apport de la succursale en Italie de la société Edmond de Rothschild (France) est prévue au profit d'une autre société du groupe, Edmond de Rothschild (Europe).

Sous réserve des conditions suspensives habituelles pour des cessions similaires, la branche d'activité devrait être cédée dans les douze mois suivant la clôture, sa valeur comptable devant être principalement recouverte par sa cession plutôt que par son utilisation.

Néanmoins, il a été décidé de ne pas appliquer la norme IFRS 5, le reclassement des actifs et passifs de la succursale induit par l'application de la norme n'étant pas significatif au regard des comptes du groupe.

## Note 2 – Méthodes comptables d'évaluation et notes explicatives

---

### Conversion des opérations en devises

En date d'arrêté comptable, les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis en euro aux cours de change indicatifs publiés par la Banque de France à la date de clôture de l'exercice. Les écarts de change latents ou réalisés sont enregistrés en résultat. Les opérations de change au comptant sont évaluées selon les cours de change officiels au comptant de fin de période. Les différences de réévaluation ainsi dégagées sont enregistrées au compte de résultat. Les contrats de change à terme sont évalués au cours du terme restant à courir à la date d'arrêté, avec impact des variations de juste valeur en résultat.

Les actifs non monétaires libellés en devises et notamment les titres de participation non consolidés libellés en devises sont inscrits à l'actif du bilan pour leur valeur en devises convertie au cours de la devise à la date d'acquisition ou de souscription. Les écarts de change relatifs à ces actifs ne sont constatés en résultat que lors de leur cession ou de leur dépréciation ainsi qu'en cas de couverture de juste valeur du risque de change.

### Actifs et passifs financiers

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués à leur juste valeur en intégrant les frais d'acquisition (à l'exception des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur en contrepartie du résultat) et sont classés dans les catégories suivantes :

#### Prêts et créances

- les crédits accordés à la clientèle dans le cadre de l'activité de banque commerciale sont classés au bilan dans la catégorie « Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti ». Ils sont comptabilisés initialement à leur juste valeur et sont ensuite évalués en date de clôture à leur coût amorti sur la base du taux d'intérêt effectif, qui prend en considération les flux financiers issus de toutes les modalités contractuelles de l'instrument. Ils font l'objet de dépréciations de créances (cf. § « Dépréciation des actifs financiers»). Sont également classés dans cette catégorie les titres reçus en pension.

- les prises en pension de titres contre espèces sont enregistrées pour leur montant équivalent au montant encaissé. Les rémunérations relatives à ces pensions sont enregistrées selon la méthode du coût amorti en compte de résultat.

- les prêts et créances sur établissements de crédit qui ne sont pas désignés dès leur origine pour être évalués en juste valeur en contrepartie du compte de résultat sont évalués après leur comptabilisation initiale au coût amorti sur la base du taux d'intérêt effectif. Comme pour les pensions contractées avec la clientèle financière, les prises en pension contractées avec des établissements de crédit voient leur rémunération enregistrée selon la méthode du coût amorti.

#### Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

Il s'agit dans une très faible proportion des actifs détenus à des fins de transaction qui sont évalués à leur juste valeur en date d'arrêté et dont les variations de juste valeur sont enregistrées dans le résultat dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

A ces actifs financiers détenus à des fins de transaction s'ajoutent les actifs et passifs financiers non dérivés que le Groupe a désignés dès l'origine pour être évalués en juste valeur en contrepartie du compte de résultat. L'application par le Groupe de l'option juste valeur a pour objet :

- d'une part, de permettre d'évaluer à la juste valeur certains instruments hybrides de façon à ne pas séparer les dérivés incorporés devant faire l'objet d'une comptabilisation distincte.

Sont classés dans cette catégorie les EMTN et BMTN structurés émis par la Banque,

- d'autre part, l'élimination ou la réduction significative de décalages entre les traitements comptables de certains actifs et passifs financiers. Le groupe évalue ainsi à la juste valeur en contrepartie du compte de résultat l'ensemble de ses opérations de gestion de trésorerie à terme. La gestion de la trésorerie de la Banque repose sur les éléments suivants :
  1. la conclusion de prêts et d'emprunts à terme avec des établissements de crédit ou la clientèle financière;
  2. l'acquisition ou l'émission de titres de créances négociables sur le marché interbancaire;
  3. la couverture éventuelle de chacun de ces éléments par un dérivé de taux d'intérêt.

L'utilisation de l'option juste valeur permet, lorsqu'un élément comptabilisé au coût amorti est adossé à un actif financier, qui serait classé dans les actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres et dont les variations de juste valeur impacteraient les capitaux propres, d'éliminer la distorsion née de l'enregistrement comptable différent pour des actifs et des passifs financiers qui partagent le même risque de taux avec des variations de valeur en sens opposé qui ont tendance à se compenser.

De même, lorsqu'un prêt interbancaire dont la relation de couverture n'a pas été reconnue à l'origine subit les mêmes variations de juste valeur (dues à l'exposition au risque de taux d'intérêt) mais en sens opposé, l'utilisation de l'option juste valeur permet d'atténuer la distorsion qu'aurait engendré l'enregistrement du prêt au coût amorti et du dérivé en variation de juste valeur par résultat.

Les autres actifs financiers à la juste valeur par résultat comprennent également :

- les instruments de dettes dont les flux de trésorerie contractuels ne sont pas représentatifs de remboursements de principal et de versements d'intérêts sur le principal restant dû (instruments non SPPI),
- les instruments de capitaux propres pour lesquels le Groupe n'a pas retenu l'option permettant le classement à la juste valeur par capitaux propres.

Enfin, cette catégorie d'actifs et de passifs financiers enregistre les justes valeurs positives ou négatives (sans qu'elles soient compensées) des dérivés qui n'ont pas été qualifiés d'instruments de couverture.

## Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

### Instruments de dettes

Sont classés dans la catégorie des « Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres » les instruments de dettes (prêts et créances, obligations et autres titres assimilés) qui ont pour modèle de gestion la collecte de flux contractuels (représentatifs de prêts basiques dits SPPI) et la vente.

Les variations de valeur, hors revenus courus ou acquis, sont comptabilisées sur une ligne spécifique des capitaux propres intitulée « Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres » et sont reclassées en résultat, en cas de cession.

Ces actifs financiers font l'objet d'un calcul de pertes attendues au titre du risque de crédit.

### Instruments de capitaux propres

Le Groupe a opté pour le classement à la juste valeur par capitaux propres d'une partie de ses titres de capitaux propres qui lui sont nécessaires pour l'exercice de certaines activités.

Ce choix, irrévocable, doit être effectué ligne de titre par ligne de titre.

Les variations de juste valeur de ces instruments sont inscrites en « Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres », sans possibilité de recyclage en résultat. Les actifs classés dans cette catégorie ne font pas l'objet de dépréciation. Seuls les dividendes sont comptabilisés en résultat.

### Reclassement d'actifs financiers

Les reclassements d'actifs financiers prévus par la norme ne sont requis que lorsqu'il y a changement du modèle de gestion qui leur est associé.

## Dépréciation des actifs financiers

### Actifs financiers évalués au coût amorti et instruments de dettes à la juste valeur par capitaux propres recyclables

Les crédits et instruments de dettes classés au coût amorti ou à la juste valeur par capitaux propres entrent dans le champ d'application du modèle de dépréciation pour risque de crédit. Ces actifs financiers font systématiquement l'objet de dépréciation dès leur date de négociation (acquisition ou octroi).

Le modèle de provisionnement s'appuie sur un suivi de la dégradation relative de la qualité de crédit, correspondant à l'évolution du risque de crédit de la contrepartie, sans attendre un événement objectif de perte avérée.

Etape 1 : Actifs sains non dégradés significativement depuis l'origine

Il s'agit des pertes de crédit attendues à 12 mois, en l'absence de toute dégradation significative de la qualité du crédit, depuis l'origine.

Etape 2 : Actifs sains dégradés significativement depuis l'origine

Au sein du Groupe, les crédits ne disposent pas de notation mais sont suivis conformément à l'approche bâloise en fonction du type de sûreté éligible venant en garantie des fonds octroyés.

Trois indicateurs permettent la qualification d'une dégradation de la qualité de crédit : les impayés, les dépassements ou débits non autorisés et les dossiers en appel de marge.

Pour les encours avec garantie financière éligible, la présomption (réfutable) de dégradation significative des actifs faisant l'objet d'impayés de plus de 30 jours n'a pas été retenue (aucun défaut n'a été observé sur les dernières années) et la classification en « Etape 2 » est réalisée dans le cadre d'impayés ou de dépassements ou débits non autorisés de plus de 60 jours.

Les prêts hypothécaires suivent les mêmes règles.

Les encours sans garantie ou sans garantie éligible sont classés en « Etape 2 » dès la survenance d'impayés ou de dépassements ou débits non autorisés de plus de 30 jours.

La provision pour dépréciation correspond aux pertes de crédit attendues sur la durée de vie (à maturité) des actifs financiers.

Etape 3 : Actifs en défaut

L'identification des actifs classés en encours douteux se fait sur la base de la survenance d'un ou plusieurs impayés depuis au moins 90 jours.

Le risque de crédit sera évalué à hauteur des pertes de crédit attendues à maturité.

Le montant de la dépréciation est comptabilisé en coût du risque au compte de résultat et la valeur de l'actif financier est réduite par la constitution d'une dépréciation. Les dotations et reprises de dépréciation dues à l'évolution des perspectives de recouvrement sont enregistrées en « Coût du risque », tandis que la reprise dans le temps des effets de l'actualisation constitue la rémunération financière des créances dépréciées et est enregistrée en « Intérêts et produits assimilés » au compte de résultat.

#### **Mesure des pertes de crédit attendues**

Les pertes de crédit attendues sont définies comme la valeur probable espérée pondérée de la perte de crédit (en principal et en intérêts) actualisée. La méthodologie de mesure de ces pertes repose sur les composantes suivantes :

- Probabilité de défaut (PD)

La probabilité de défaut est une estimation de la probabilité de survenance d'un défaut.

La majorité des concours accordés à la clientèle du Groupe ont une maturité à 1 an et en l'absence de défaut sur les dernières années, il a été décidé de retenir :

- pour les encours classés en « Etape 1 », la PD moyenne à 1 an observée sur le 1<sup>er</sup> quartile des PD du portefeuille clientèle de détail (habitat) des grandes banques françaises,

- une PD forfaitaire de 20% pour les encours dont le risque de crédit s'est dégradé de manière significative.
  - Perte en cas de défaut (LGD)

La LGD correspond à l'évaluation de la perte encourue en cas de défaut de la part d'une contrepartie. Ce montant prend en compte les valeurs d'emprunt appliquées sur les valeurs de marché des avoirs et des titres venant en couverture des crédits octroyés par la Banque (décotes établies dans le cadre des dispositions de la politique de risques du Groupe).

- Exposition en cas de défaut (EAD)

L'EAD correspond au montant dû par la contrepartie au moment où elle fera défaut sur un engagement donné.

- Approche forward-looking

IFRS 9 requiert l'introduction de données « forward-looking » dans le calcul des pertes attendues liées au risque de crédit.

Il s'agit d'être en mesure de prendre en compte le plus tôt possible les informations prospectives et les indicateurs macroéconomiques susceptibles d'affecter le profil de risque des contreparties.

Le groupe prend en compte ces informations prospectives dans le cadre des valeurs d'emprunt retenues pour la détermination de la LGD.

## Décomptabilisation d'actifs ou de passifs financiers

### Décomptabilisation des actifs financiers

La décomptabilisation (totale ou partielle) d'un actif financier du bilan se fait à l'expiration des droits contractuels aux flux de trésorerie de l'instrument ou lors du transfert à un tiers de ces mêmes flux et de la quasi-totalité des risques et avantages de l'instrument.

### Décomptabilisation des passifs financiers

Le Groupe sort un passif financier de son bilan lorsqu'il est éteint, c'est-à-dire lorsque l'obligation précisée au contrat est éteinte, est annulée ou arrive à expiration.

## Instruments dérivés et opérations de couverture

Tous les instruments dérivés sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur, avec comptabilisation des variations de valeur en résultat, à l'exception des instruments financiers dérivés qualifiés comptablement de couverture (voir ci-après). Les instruments dérivés sont enregistrés au bilan à la date de négociation. Ils sont classés en deux catégories :

### Instruments financiers dérivés de transaction

Les instruments financiers dérivés sont considérés par défaut comme instruments de transaction, à moins qu'ils puissent être qualifiés comptablement de couverture. Ils sont comptabilisés au bilan dans la rubrique « Actifs financiers à la juste valeur par résultat » lorsque leur juste valeur est positive et dans la rubrique « Passifs financiers à la juste valeur par résultat » lorsque leur juste valeur est négative. Les variations de juste valeur des dérivés sont enregistrées au compte de résultat dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Les produits ou charges constatés lors des règlements intermédiaires du différentiel d'intérêts ou lors du règlement de l'échéance finale prévu au contrat de dérivé sont enregistrés au compte de résultat dans les rubriques « Intérêts et produits assimilés » ou « Intérêts et charges assimilées ». Les gains ou pertes issus de dénouements anticipés des dérivés avant leur échéance prévue au contrat sont enregistrés au compte de résultat dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

## Instruments financiers dérivés de couverture

La comptabilité de couverture constitue une exception aux principes généraux d'enregistrement des instruments financiers et ne peut s'appliquer que si, et seulement si, des critères stricts sont respectés :

- l'exposition doit être générée par des risques spécifiques pouvant faire l'objet d'une couverture comptable
- l'exposition doit potentiellement affecter le résultat
- la couverture doit être formellement identifiée et documentée à l'origine incluant la stratégie et les objectifs de l'entreprise pour entreprendre la couverture, l'identification de l'instrument de couverture et de l'élément couvert, la nature du risque couvert, la probabilité de survenance de la transaction future, la méthodologie d'évaluation de l'efficacité et de mesure de l'inefficacité
- la couverture doit être hautement efficace à l'origine et durant la vie de l'opération dans son objectif de compensation des variations de juste valeur ou des flux de trésorerie du risque couvert.

Les dérivés de couverture sont portés au bilan dans la rubrique « Instruments dérivés de couverture ». En fonction de la nature du risque couvert, le Groupe doit désigner l'instrument dérivé de couverture comme un instrument de couverture de juste valeur, de flux de trésorerie, ou de risque de change lié à un investissement net à l'étranger.

Le Groupe n'applique pas le volet "comptabilité de couverture" d'IFRS 9 suivant l'option offerte par la norme. L'ensemble des relations de couverture sont documentées selon les règles de la norme IAS 39, et ce au plus tard jusqu'à la date d'application du texte sur la macrocouverture lorsqu'il sera adopté par l'Union européenne

## Immobilisations

Les immobilisations d'exploitation sont inscrites à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition. La durée d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles amortissables correspond à la durée d'utilisation du bien dans l'entreprise.

### Immobilisations incorporelles

Les actifs incorporels incluent notamment les logiciels informatiques et les portefeuilles de contrats acquis:

Les actifs incorporels qui ont une durée d'utilité indéfinie sont soumis à un test de dépréciation annuel réalisé en fin de second semestre. Ce dernier peut être réalisé à tout moment de l'année dans la mesure où il est exécuté chaque année à la même date. Un actif incorporel enregistré sur la période en cours est soumis au test avant la clôture de l'exercice en cours.

Les actifs incorporels qui ont une durée d'utilité définie sont comptabilisés au coût d'acquisition diminué des amortissements et des dépréciations cumulés, et sont amortis sur leur durée d'utilité. La durée d'utilité est la plus courte entre la durée légale et la durée de vie économique attendue. Les logiciels informatiques acquis sont amortis sur une durée variant de 1 à 3 ans.

Ils sont soumis à un test de dépréciation si des événements ou de nouvelles circonstances indiquent que la valeur comptable risque d'être irrécupérable.

### Immobilisations corporelles

L'équipement, le mobilier, les agencements et les actifs immobiliers, sont comptabilisés au coût d'acquisition diminué des amortissements ; les amortissements sont calculés, pour leur plus grande part, selon le mode linéaire afin d'amortir totalement les actifs sur leur durée d'utilité, soit respectivement entre 4 à 10 ans et 25 ans.

Les immobilisations corporelles sont soumises à un test de dépréciation si des événements ou de nouvelles circonstances indiquent que la valeur comptable risque de ne pas être recouvrable.

Les plus ou moins-values de cession d'immobilisations d'exploitation sont enregistrées en « Gains ou pertes nets sur autres actifs ».

Le Groupe ne compte pas d'immeuble de placement dans ses immobilisations.

### Passifs financiers au coût amorti

Les dettes émises par le Groupe qui ne sont pas classées comme des passifs financiers évalués à la juste valeur par résultat sont enregistrées initialement à leur coût qui correspond à la juste valeur des montants empruntés nette des frais de transaction.

Ces dettes sont évaluées en date de clôture à leur coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Les intérêts courus sur ces dettes sont portés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

### Dettes envers les établissements de crédit et dettes envers la clientèle

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont ventilées d'après leur durée initiale ou la nature de ces dettes : dettes à vue et dettes à terme pour les établissements de crédit ; comptes d'épargne à régime spécial et autres dépôts pour la clientèle. Elles recouvrent également les dettes sur titres donnés en pension livrée à vue ou à terme aux établissements de crédit ou à la clientèle, incluses dans ces deux rubriques.

Elles sont enregistrées pour le prix de cession des titres. Les titres mis en pension sont, quant à eux, maintenus à l'actif du bilan dans leurs postes d'origine et sont évalués selon les règles propres au portefeuille auquel ils appartiennent ; les revenus afférents à ces titres sont aussi comptabilisés comme si les titres étaient toujours en portefeuille.

### Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre comprennent notamment des bons de caisse, titres du marché interbancaire et créances négociables, emprunts obligataires, à l'exclusion des titres subordonnés classés parmi les dettes subordonnées. Les intérêts courus à verser attachés à ces titres sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

### Provisions

Les provisions, autres que celles afférentes à des risques de crédit ou à des avantages du personnel, représentent des passifs dont l'échéance ou le montant ne sont pas fixés de façon précise. Leur constitution est subordonnée à l'existence d'une obligation légale ou implicite du Groupe, du fait d'événements passés à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Le montant de la sortie de ressources attendu est alors actualisé pour déterminer le montant de la provision, dès lors que l'effet de cette actualisation présente un caractère significatif.

Les dotations et reprises sur ces provisions sont enregistrées en résultat sur les lignes correspondant à la nature des dépenses futures ainsi couvertes.

### Actions propres

Le terme « Actions propres » désigne les actions de la société consolidante Edmond de Rothschild (France) et de ses filiales consolidées par intégration globale.

Les actions propres détenues par le Groupe sont portées en déduction des capitaux propres consolidés quel que soit l'objectif de leur détention et les résultats afférents sont éliminés du compte de résultat consolidé.

### Impôt sur les bénéfices

L'impôt sur les bénéfices de l'exercice comprend l'impôt courant et l'impôt différé. L'impôt sur les bénéfices est enregistré dans le compte de résultat, à l'exception de la part relative aux éléments directement comptabilisés en capitaux propres.

Les impôts courants sont les impôts prévisionnels à payer sur les bénéfices imposables de l'exercice, calculés sur la base des taux en vigueur à la date du bilan, et de tout ajustement des impôts dus au titre des exercices

antérieurs. Les actifs et passifs d'impôts courants sont compensés lorsque Edmond de Rothschild (France) entend régler sur base nette et qu'elle y est légalement autorisée.

Les impôts différés sont constatés sur la base des écarts temporaires entre la valeur comptable des actifs et passifs au bilan et la valeur fiscale attribuée à ces actifs et passifs. En règle générale, tous les écarts temporaires imposables donnent lieu à l'enregistrement d'un passif d'impôt différé tandis que les actifs d'impôts différés sont constatés dans la mesure où il existe une probabilité de bénéfices imposables futurs sur lesquels affecter ces écarts temporaires déductibles. Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés lorsqu'ils se rapportent à un même groupe d'intégration fiscale, relèvent de la même autorité fiscale et que l'entité est légalement autorisée à compenser. Les impôts différés ne font pas l'objet d'une actualisation.

Les impôts différés relatifs aux écarts actuariels sur régimes à prestations définies sont comptabilisés directement dans les capitaux propres. Les impôts différés relatifs à la réévaluation de la juste valeur des actifs financiers évalués à la juste valeur par capitaux propres recyclables et des couvertures de flux de trésorerie (qui sont comptabilisés directement dans les capitaux propres) sont également comptabilisés directement dans les capitaux propres et ensuite enregistrés au compte de résultat lorsque le gain ou la perte de juste valeur est constaté au compte de résultat.

En France, le taux normal de l'impôt sur les sociétés est de 25%. S'y ajoute une Contribution Sociale sur les Bénéfices de 3,3% (après application d'un abattement de 0,76 million d'euros) instaurée en 2000. La contribution additionnelle à l'impôt sur les sociétés de 3% assise sur les montants distribués par les sociétés, quels que soient les bénéficiaires, et instaurée par la 2ème Loi de Finances rectificative pour 2012 a été jugée inconstitutionnelle. Les plus-values long terme sur titres de participation sont quant à elles exonérées, sous réserve de la taxation au taux de droit commun d'une quote-part de frais et charges de 12% du montant brut des plus-values réalisées. En outre, au titre du régime des sociétés mères et filiales dans lesquelles la participation est au moins égale à 5%, les produits nets de participations sont exonérés, sous réserve de la taxation au taux de droit commun d'une quote-part de frais et charges de 1% dans les groupes intégrés fiscalement. Pour les entreprises n'ayant pas opté pour le régime d'intégration fiscale, la quote-part des frais et charges est de 5%.

Pour l'exercice 2024, le taux d'imposition retenu pour calculer les stocks d'impôts différés des sociétés françaises s'élève à 25,83% pour les résultats imposés au taux normal. Pour les résultats imposés au taux réduit, les taux retenus sont de 4,13% et 15,50%.

## Modalités de détermination de la juste valeur des instruments financiers

La juste valeur est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé, ou un passif éteint, entre parties bien informées, consentantes et agissant dans des conditions de concurrence normale. Le Groupe distingue trois catégories d'instruments financiers selon les conséquences qu'ont leurs caractéristiques sur leur mode de valorisation et s'appuie sur cette classification pour exposer certaines des informations annexées aux états financiers :

Catégorie de niveau 1 : instruments financiers faisant l'objet de cotations sur un marché actif ;

Catégorie de niveau 2 : instruments financiers dont l'évaluation fait appel à l'utilisation de techniques de valorisation reposant sur des paramètres observables ;

Catégorie de niveau 3 : instruments dont l'évaluation fait appel à l'utilisation de techniques de valorisation reposant pour tout ou partie sur des paramètres inobservables ; un paramètre inobservable étant défini comme un paramètre dont la valeur résulte d'hypothèses ou de corrélations qui ne reposent ni sur des prix de transactions observables sur les marchés, sur le même instrument à la date de valorisation, ni sur les données de marché observables disponibles à la même date.

Un instrument financier est considéré comme coté sur un marché actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un service d'évaluation des prix ou d'une agence réglementaire, et que ces prix représentent des transactions réelles et intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

## Instruments traités sur des marchés actifs

Lorsqu'un instrument financier est traité sur un marché actif et que des prix cotés de cet instrument sont disponibles, la juste valeur de l'instrument financier est représentée par son prix de marché.

## Instruments traités sur des marchés inactifs

Lorsque le marché d'un instrument n'est pas actif, sa juste valeur est déterminée à l'aide de données de marché observables et de techniques d'évaluation.

Celles-ci utilisent, en fonction de l'instrument financier, des données issues de transactions récentes et des modèles d'actualisation des flux futurs fondés sur les taux en vigueur à la date de clôture.

## Dettes structurées et dérivés indexés

Pour la détermination de la juste valeur des dettes structurées et de la branche indexée des dérivés portant sur des indices, les paramètres de valorisation ne sont pas observables dans leur globalité. La juste valeur de l'instrument financier au moment de la transaction est alors réputée être le prix de transaction et la marge commerciale est enregistrée en résultat sur la durée de vie du produit.

En cours de vie, les dettes structurées n'étant pas négociées sur un marché actif, les paramètres de valorisation fixés avec les contreparties à la mise en place des instruments ne sont pas modifiés. En cas de rachat de titres de créances négociables émis, le prix de transaction des titres rachetés constitue leur juste valeur et la partie de la marge commerciale non encore comptabilisée est enregistrée en résultat.

## Créances et dettes de trésorerie

Pour les dettes à taux fixe qui sont en règle générale inférieures à un an, la juste valeur est présumée correspondre, en l'absence de marché actif, à la valeur actualisée des flux futurs, au taux de marché en vigueur à la date de clôture. Ces taux de marché sont déterminés à partir de modèles de valorisation internes standards utilisant des courbes d'émission de certificat de dépôt.

De même, pour les titres acquis représentatifs de dettes à taux fixe, la juste valeur est déterminée par l'actualisation aux taux de marché des flux de trésorerie attendus.

## Crédits à la clientèle

Edmond de Rothschild (France) considère que la juste valeur des crédits à taux variable, en raison de la fréquence pluriannuelle des ajustements, est assimilable à leur valeur comptable.

Pour les crédits dont le taux variable est réajusté une fois par an et pour les crédits à taux fixe, la méthode de détermination de la juste valeur est la suivante : il s'agit d'actualiser les flux futurs recouvrables de capital et d'intérêts, sur la durée restant à courir au taux, à la production de la période pour les prêts de même catégorie et ayant les mêmes maturités.

## Dérivés de taux

La juste valeur des dérivés de taux et de la branche taux des dérivés indexés sur des indices est déterminée sur la base de modèles internes de valorisation intégrant des données de marché observables. Ainsi, la juste valeur des swaps de taux d'intérêt est calculée sur la base de l'actualisation des flux futurs d'intérêts, aux taux issus de courbes de taux de swap zéro coupon.

## Contrats de change à terme

Les contrats de change à terme sont comptabilisés comme des instruments financiers dérivés comptabilisés au bilan en juste valeur, avec impact en résultat des variations de juste valeur. La juste valeur d'un contrat de change à terme est déterminée par le cours à terme restant à courir à la date d'arrêté comptable.

## Coût du risque

Le coût du risque comprend au titre du risque de crédit les dotations et reprises liées aux dépréciations des titres à revenu fixe et des prêts et créances sur la clientèle et les établissements de crédit, les dotations et reprises relatives aux engagements de financement et de garantie donnés, les pertes sur créances irrécouvrables et les récupérations sur créances amorties.

## Commissions

Le Groupe enregistre en résultat les produits de commissions en fonction de la nature des prestations auxquelles elles se rapportent. Les commissions rémunérant des services ponctuels sont comptabilisées immédiatement en résultat. Les commissions rémunérant des services continus sont étalées en résultat sur la durée de la prestation rendue. Les commissions faisant partie intégrante du rendement effectif d'un instrument financier sont comptabilisées comme un ajustement du rendement effectif de l'instrument financier.

## Engagements sociaux

Le Groupe reconnaît quatre catégories d'avantages définies par la norme IAS 19 :

**1. les avantages à court terme**, pour lesquels les paiements sont directement comptabilisés en charge : rémunérations, intéressement, participation, congés payés.

**2. les avantages postérieurs à l'emploi**, évalués selon une méthode actuarielle et provisionnés pour les régimes à prestations définies (sauf pour les régimes obligatoires à cotisations définies, comptabilisés directement en charge) : engagements de retraite, plan de retraite supplémentaire, indemnités de fin de carrière.

Les avantages postérieurs à l'emploi sont classés en régime à cotisations définies ou en régime à prestations définies selon la réalité économique du régime pour l'entreprise.

Dans les régimes à **cotisations définies**, les engagements sont couverts par des cotisations prises en charge au fur et à mesure de leur versement à des organismes de retraite indépendants qui gèrent ensuite le paiement des pensions.

L'obligation de l'entreprise se limite uniquement au versement d'une cotisation, qui ne comporte aucun engagement de la société sur le niveau des prestations fournies. Les cotisations versées constituent des charges de l'exercice.

Dans les régimes à **prestations définies**, le risque actuariel et le risque de placement incombent à l'entreprise. Ils recouvrent plusieurs types d'engagements et notamment les régimes de retraite « sur-complémentaire » et les indemnités de fin de carrière. Une provision est enregistrée au passif du bilan pour couvrir l'intégralité de ces engagements de retraite. Ces engagements sont évalués par un actuaire indépendant, une fois par an à la date de clôture annuelle.

Le Groupe, conformément à la norme IAS 19, utilise la méthode des unités de crédits projetés pour le calcul de ses engagements sociaux. Cette méthode rétrospective, avec projection des salaires de fin de carrière et prorata des droits au terme en fonction de l'ancienneté, prend en compte sur la base d'hypothèses actuarielles la probabilité de durée de services futurs du salarié, le niveau de rémunération futur, l'espérance de vie ainsi que la rotation du personnel.

Les écarts actuariels, déterminés par régime, incluent d'une part, les effets des différences entre les hypothèses actuarielles retenues antérieurement et la réalité constatée, d'autre part, les effets des changements d'hypothèses actuarielles.

Le Groupe applique l'amendement « SoRIE » à la norme IAS 19 relatif au mode de comptabilisation des gains et pertes actuariels sur les régimes de retraite à prestations définies. Ces derniers sont enregistrés en capitaux propres en totalité sur la période durant laquelle ils ont été constatés. Lorsque le régime dispose d'actifs, ceux-ci sont évalués à leur juste valeur en date d'arrêt et viennent en déduction des engagements

comptabilisés. La charge annuelle comptabilisée en frais de personnel au titre des régimes à prestations définies comprend :

- les droits supplémentaires acquis par chaque salarié (coût des services rendus) ;
- le coût financier correspondant à l'effet de la désactualisation ;
- le produit attendu des placements dans les fonds de couverture ;
- l'amortissement du coût des services passés ;
- l'effet des réductions ou liquidations de régime.

Le Groupe comptabilise en charge selon un mode linéaire le coût des services passés sur la durée moyenne restant à courir jusqu'à ce que les droits soient définitivement acquis au personnel. Le coût des services passés désigne l'accroissement de la valeur actuelle de l'obligation pour les services rendus au cours d'exercices antérieurs, résultant de l'introduction d'un nouveau régime ou de changements apportés au cours de l'exercice.

**3. les autres avantages à long terme**, évalués comme les avantages postérieurs à l'emploi et intégralement provisionnés, parmi lesquels on peut notamment citer les médailles du travail, les Comptes Epargne Temps et les rémunérations différées.

**4. les indemnités de rupture du contrat de travail**, indemnités de licenciement, offres de départ volontaire. Elles sont totalement provisionnées dès la signature de l'accord.

## Tableau des flux de trésorerie

Le solde des comptes de trésorerie et assimilés est constitué des soldes nets des comptes de caisse, banques centrales, CCP ainsi que les soldes nets de prêts et emprunts à vue auprès des établissements de crédit.

Les variations de la trésorerie générées par l'activité opérationnelle enregistrent les flux de trésorerie générés par les activités du Groupe, y compris ceux relatifs aux actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et titres de créances négociables.

Les variations de la trésorerie relatives aux opérations d'investissement résultent des flux de trésorerie liés aux acquisitions et aux cessions de filiales, entreprises associées ainsi que ceux liés aux acquisitions et aux cessions d'immeubles.

Les variations de la trésorerie liées aux opérations de financement comprennent les encaissements et décaissements provenant des opérations avec les actionnaires, les flux liés aux dettes subordonnées et obligataires, et dettes représentées par un titre autre qu'un TCN.

## Résultat par action

Le bénéfice par action est calculé en divisant le bénéfice net attribuable aux porteurs d'actions ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation pour la période, à l'exception des actions propres. Le bénéfice dilué par action reflète les impacts de la dilution potentielle sur le résultat et le nombre d'actions résultant de l'exercice des différents plans (attribution gratuite d'actions, options d'achat et options de souscription) mis en place par Edmond de Rothschild (France) et ses filiales, selon la norme IAS 33. Les plans dont l'impact n'est pas dilutif ne sont pas pris en compte.

## Note 3 – Informations sur les postes du bilan

### 3.1. ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT

<i>en milliers d'euros</i>	30.06.2024	31.12.2023
Instruments de taux d'intérêt – Contrats fermes	1.655	672
Instruments de change – Contrats fermes	10.880	-
Instruments sur actions et indices – Contrats fermes	8.012	11.822
Créances rattachées sur instruments dérivés de transaction	1.914	1.753
<b>Sous-total Dérivés</b>	<b>22.461</b>	<b>14.247</b>
Actions et autres titres à revenu variable	-	-
<b>Sous-total Autres instruments financiers détenus à des fins de négociation</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Sous-total Portefeuille de transaction</b>	<b>22.461</b>	<b>14.247</b>
Juste valeur prêts et créances rattachées	-	-
<b>Sous-total prêts et créances à la juste valeur sur option par résultat</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Effets publics et valeurs assimilées	-	-
Effets publics et valeurs assimilées -créances rattachées	-	-
<b>Sous-total Actifs financiers à la juste valeur sur option</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Titres de participation	337	323
Autres titres à revenu variable	17.760	16.348
<b>Sous-total</b>	<b>18.097</b>	<b>16.671</b>
<b>Sous-total Instruments de capitaux propres</b>	<b>18.097</b>	<b>16.671</b>
Instruments de dettes et assimilés	49.987	49.563
<b>Sous-total Instruments de dettes non SPPI</b>	<b>49.987</b>	<b>49.563</b>
<b>Sous-total Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat</b>	<b>68.084</b>	<b>66.234</b>
<b>Total</b>	<b>90.545</b>	<b>80.481</b>

Le montant total des notionnels des instruments dérivés de transaction s'établit à 991,8 millions d'euros au 30 juin 2024 contre 1.791,2 millions d'euros au 31 décembre 2023.

Le montant notionnel des instruments dérivés ne constitue qu'une indication de volume de l'activité du Groupe sur marchés d'instruments financiers et ne reflète pas les risques de marché attachés à ces instruments.

### 3.2. INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE

En milliers d'euros	30.06.2024	
	Valeur de marché positive	Valeur de marché négative
<b>Couverture de juste valeur</b>	<b>52.262</b>	<b>1.843</b>
– Instruments dérivés de cours de change	-	-
– Instruments dérivés de taux d'intérêt	52.262	1.843
<b>Couverture de flux de trésorerie</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
– Instruments dérivés de cours de change	-	-
– Instruments dérivés de taux d'intérêt	-	-
<b>Dérivés utilisés en couverture</b>	<b>52.262</b>	<b>1.843</b>

## Macro-couverture de juste valeur : détail des éléments couverts et des instruments de couverture

	30.06.2024		
	Valeur comptable	Variation cumulée de juste valeur au titre du risque couvert	Variation de juste valeur enregistrée sur la période
<b>Couverture du risque de taux d'intérêt (macro-couverture)</b>			
<b>Actifs couverts</b>			
Crédits à la clientèle, au coût amorti	355.584	-38.087	-3.870
<b>TOTAL</b>	<b>355.584</b>	<b>-38.087</b>	<b>-3.870</b>

	30.06.2024				
	Juste valeur			Variation de juste valeur enregistrée sur la période	Inefficacité comptabilisée dans le résultat de la période
	Montants notionnels	Actif	Passif		
<b>Couverture du risque de taux d'intérêt (macro-couverture)</b>					
<b>Instruments fermes</b>					
Swaps de taux	394.925	52.262	1.843	3.870	-
<b>TOTAL</b>	<b>394.925</b>	<b>52.262</b>	<b>1.843</b>	<b>3.870</b>	<b>-</b>

Le groupe a décidé d'appliquer une couverture de juste valeur d'un portefeuille d'éléments de taux d'intérêt (macro-couverture de juste valeur) selon les dispositions définies par la norme IAS 39 (Carve-out de l'Union Européenne).

Plus précisément, un modèle de macro- couverture sur un portefeuille d'actifs financiers à taux fixe à partir de swaps fixe/variable a été mis en place.

Les variations de juste valeur imputées au risque couvert, matérialisées au bilan par les écarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux, se compensent de façon symétrique avec les variations de juste valeur des dérivés à l'inefficacité près.

### 3.3. ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES

<i>en milliers d'euros</i>	30.06.2024	31.12.2023
Effets publics et valeurs assimilées	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-
<b>Sous-total Instruments de dettes à la juste valeur par capitaux propres recyclables</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Titres de participation	742	990
Actions et autres titres à revenu variable	-	-
<b>Sous-total Instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables</b>	<b>742</b>	<b>990</b>
<b>Total</b>	<b>742</b>	<b>990</b>

### 3.4. REPARTITION DES INSTRUMENTS FINANCIERS PAR NATURE DE PRIX DE MARCHÉ OU DE MODÈLE UTILISÉ POUR LEUR VALORISATION

en milliers d'euros	30.06.2024				31.12.2023			
	Prix de marché	Modèle avec paramètres observables	Modèle avec paramètres non observables	TOTAL	Prix de marché	Modèle avec paramètres observables	Modèle avec paramètres non observables	TOTAL
Instruments financiers en valeur de marché par résultat détenus à des fins de transaction	-	22.461	-	22.461	-	14.247	-	14.247
Dérivés de couverture	-	52.262	-	52.262	-	47.755	-	47.755
Instruments de dette non SPPI	-	49.987	-	49.987	-	49.563	-	49.563
Autres instruments financiers à la juste valeur par résultat	-	18.097	-	18.097	-	16.671	-	16.671
<b>Total actifs financiers à la juste valeur par résultat</b>	<b>-</b>	<b>142.807</b>	<b>-</b>	<b>142.807</b>	<b>-</b>	<b>128.236</b>	<b>-</b>	<b>128.236</b>
Instruments de dette à la juste valeur par capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de participation à la juste valeur par capitaux propres	-	733	9	742	-	981	9	990
<b>Total actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres</b>	<b>-</b>	<b>733</b>	<b>9</b>	<b>742</b>	<b>-</b>	<b>981</b>	<b>9</b>	<b>990</b>
Instruments financiers en valeur de marché par résultat détenus à des fins de transaction	259	17.605	-	17.864	14.359	10.874	-	25.233
Dérivés de couverture	-	1.843	-	1.843	-	3.477	-	3.477
Instruments financiers en valeur de marché par résultat sur option	-	1.506.068	809.875	2.315.943	-	1.872.712	845.200	2.717.912
<b>Total passifs financiers à la juste valeur par résultat</b>	<b>259</b>	<b>1.525.516</b>	<b>809.875</b>	<b>2.335.650</b>	<b>14.359</b>	<b>1.887.063</b>	<b>845.200</b>	<b>2.746.622</b>

### 3.5. TITRES AU COUT AMORTI

en milliers d'euros	30.06.2024	31.12.2023
Effets publics et valeurs assimilées	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	88.906	79.218
<b>Total</b>	<b>88.906</b>	<b>79.218</b>

### 3.6. PRÊTS ET CRÉANCES SUR ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT, AU COUT AMORTI

en milliers d'euros	30.06.2024	31.12.2023
Créances sur les établissements de crédit		
- A vue	61.588	50.165
- A terme	722.590	783.122
<b>Sous-total</b>	<b>784.178</b>	<b>833.287</b>
Créances rattachées	366	1.804
<b>Total Brut</b>	<b>784.544</b>	<b>835.091</b>
Dépréciations	-	-
<b>Total Net</b>	<b>784.544</b>	<b>835.091</b>

### 3.7. PRÊTS ET CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE, AU COUT AMORTI

<i>en milliers d'euros</i>	30.06.2024	31.12.2023
Comptes ordinaires débiteurs	727.397	707.849
Autres concours à la clientèle		
- Crédits	519.144	505.006
- Titres reçus en pension livrée	-	-
- Créances commerciales	-	-
<b>Total Brut</b>	<b>1.246.541</b>	<b>1.212.855</b>
- Dont créances rattachées	4.980	3.196
Dépréciations	-115	-96
<b>Total Net</b>	<b>1.246.426</b>	<b>1.212.759</b>
<b>Juste valeur des prêts et créances sur la clientèle</b>	<b>1.246.426</b>	<b>1.213.066</b>

#### Dépréciations des prêts et créances sur la clientèle au coût amorti

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2023	Dotations	Reprises	Transferts	30.06.2024
Dépréciation sur encours sains (étape 1)	-24	-32	3	23	-30
Dépréciation sur encours dégradés (étape 2)	-25	-10	25	-22	-32
Dépréciation sur encours douteux (étape 3)	-47	-38	33	-1	-53
<b>Total</b>	<b>-96</b>	<b>-80</b>	<b>61</b>	<b>-</b>	<b>-115</b>

### 3.8. COMPTES DE RÉGULARISATION ACTIFS ET PASSIFS DIVERS

<i>en milliers d'euros</i>	30.06.2024		31.12.2023	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Valeurs reçues à l'encaissement	7	-	61	-
Dépôts de garantie versés (*)	14.384	-	27.072	-
Charges constatées d'avance	16.200	-	13.447	-
Produits à recevoir	74.880	-	77.463	-
Produits constatés d'avance	-	126	-	107
Charges à payer	-	83.321	-	66.104
Autres actifs et passifs divers (**)	22.835	155.271	26.123	144.550
<b>Total</b>	<b>128.306</b>	<b>238.718</b>	<b>144.166</b>	<b>210.761</b>

(\*) dont 2.040 milliers d'euros relatifs aux collatéraux au 30 juin 2024 contre 14.610 milliers d'euros au 31 décembre 2023 en dépôts de garantie versés.

(\*\*) dont 12.820 milliers d'euros relatifs aux collatéraux au 30 juin 2024 contre 2.580 milliers d'euros au 31 décembre 2023 en autres passifs

### 3.9. PARTICIPATIONS DANS LES ENTREPRISES MISES EN ÉQUIVALENCE

<i>en milliers d'euros</i>	30.06.2024	31.12.2023
Zhonghai Fund Management Co. Ltd.	8.687	8.534
ERAAM	-	-
<b>Participations dans les entreprises mises en équivalence</b>	<b>8.687</b>	<b>8.534</b>

### 3.10. ÉCARTS D'ACQUISITION

<i>en milliers d'euros</i>	30.06.2024	31.12.2023
<b>Valeur nette comptable en début de période</b>	<b>50.125</b>	<b>50.125</b>
Acquisitions et autres augmentations	-	-
Cessions et autres diminutions	-	-
Dépréciations	-	-
<b>Valeur nette comptable en fin de période</b>	<b>50.125</b>	<b>50.125</b>

<i>en milliers d'euros</i>	Valeur nette comptable	
	30.06.2024	31.12.2023
Edmond de Rothschild Asset Management (France)	39.891	39.891
Edmond de Rothschild Assurances et Conseils (France)	5.753	5.753
Edmond de Rothschild Corporate Finance, Paris	4.481	4.481
<b>Total</b>	<b>50.125</b>	<b>50.125</b>

### 3.11. PASSIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT

<i>en milliers d'euros</i>	30.06.2024	31.12.2023
Instruments de taux d'intérêt – Contrats fermes	1.817	-
Instruments de taux d'intérêt – Contrats conditionnels	-	-
Instruments de change – Contrats fermes	259	14.359
Instruments de change – Contrats conditionnels	-	-
Instruments sur actions et indices – Contrats fermes	11.450	7.923
Instruments sur actions et indices – Contrats conditionnels	-	-
<b>Sous-total</b>	<b>13.526</b>	<b>22.282</b>
Dettes rattachées sur instruments dérivés de transaction	4.338	2.951
<b>Sous-total du portefeuille de transaction</b>	<b>17.864</b>	<b>25.233</b>
Dettes auprès des établissements de crédit	1.429.357	1.815.348
Dettes auprès de la clientèle	55.919	37.033
<b>Sous-total</b>	<b>1.485.276</b>	<b>1.852.381</b>
Dettes rattachées	20.796	20.331
<b>Sous-total des dettes à la juste valeur sur option par résultat</b>	<b>1.506.072</b>	<b>1.872.712</b>
Titres de créances négociables	804.720	838.949
Obligations	-	-
Autres dettes représentées par un titre	-	-
<b>Sous-total</b>	<b>804.720</b>	<b>838.949</b>
Dettes rattachées	5.151	6.251
<b>Sous-total des dettes représentées par un titre à la juste valeur par résultat</b>	<b>809.871</b>	<b>845.200</b>
<b>Sous-total des passifs financiers à la juste valeur sur option</b>	<b>2.315.943</b>	<b>2.717.912</b>
<b>Total des passifs financiers à la juste valeur par résultat</b>	<b>2.333.807</b>	<b>2.743.145</b>

30.06.2024			
En milliers d'euros	Juste valeur	Montant remboursable à maturité	Différence entre la juste valeur et le montant remboursable à maturité
Passifs financiers à la juste valeur sur option par résultat	2.315.943	2.318.132	-2.189

31.12.2023			
En milliers d'euros	Juste valeur	Montant remboursable à maturité	Différence entre la juste valeur et le montant remboursable à maturité
Passifs financiers à la juste valeur sur option par résultat	2.717.912	2.715.206	2.706

### 3.12. DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE

en milliers d'euros	30.06.2024			31.12.2023		
	A vue	A terme	Total	A vue	A terme	Total
Comptes d'épargne à régime spécial						
- Comptes d'épargne à régime spécial	-	25.631	25.631	-	31.960	31.960
- Dettes rattachées	-	-	-	-	-	-
<b>Sous-total</b>	<b>-</b>	<b>25.631</b>	<b>25.631</b>	<b>-</b>	<b>31.960</b>	<b>31.960</b>
Autres dettes						
- Comptes ordinaires de la clientèle	1.138.070	-	1.138.070	990.056	-	990.056
- Comptes créditeurs à terme	-	387.654	387.654	-	441.950	441.950
- Titres donnés en pension livrée	-	-	-	-	-	-
- Autres dettes diverses	-	114.901	114.901	1	89.592	89.593
- Dettes rattachées	-	4.183	4.183	71	4.859	4.930
<b>Sous-total</b>	<b>1.138.070</b>	<b>506.738</b>	<b>1.644.808</b>	<b>990.128</b>	<b>536.401</b>	<b>1.526.529</b>
<b>Total</b>	<b>1.138.070</b>	<b>532.369</b>	<b>1.670.439</b>	<b>990.128</b>	<b>568.361</b>	<b>1.558.489</b>
<b>Juste valeur des dettes envers la clientèle</b>			<b>1.670.439</b>			<b>1.558.489</b>

### 3.13. PROVISIONS

en milliers d'euros	Risques légaux et fiscaux	Obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi	Engagements de prêts et garanties	Contrats déficitaires	Autres provisions	Valeur comptable totale
<b>Solde au 31.12.2023</b>	-	7.718	-	-	12.197	19.915
Dotations	-	191	-	-	2.872	3.063
Montants utilisés	-	-	-	-	-3.350	-3.350
Montants non utilisés repris au cours de la période	-	-	-	-	-87	-87
Autres mouvements	-	-2.816	-	-	-	-2.816
<b>Solde au 30.06.2024</b>	<b>-</b>	<b>5.093</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>11.632</b>	<b>16.725</b>

Les autres provisions comprennent notamment les provisions relatives à la retraite « sur complémentaire » (détaillée dans la note 6.1.A.), et à la directive AIFM chez la société Edmond de Rothschild Asset Management (France).

### 3.14. DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

<i>en milliers d'euros</i>	30.06.2024	31.12.2023
- A vue	45.392	35.250
- A terme	-	-
<b>Sous-total</b>	<b>45.392</b>	<b>35.250</b>
Dettes rattachées	5	13
<b>Total des dettes envers les établissements de crédit</b>	<b>45.397</b>	<b>35.263</b>

### 3.16. INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES : TITRE SUPER SUBORDONNÉ

En juin 2007, la Banque a émis un titre super subordonné (« TSS ») d'un montant de 50 millions d'euros. Suite à des contacts avec un des porteurs, une offre de rachat partiel sur un nominal de 29 millions d'euros a été faite par la Banque avec une décote de 7.5%. Après avoir obtenu le 12 juillet 2013 l'autorisation de l'ACPR, l'opération de rachat des 29 millions d'euros, suivie de destruction, a été effectuée en août 2013.

En cas de liquidation de la société émettrice, ce titre subordonné à maturité indéterminée n'est remboursable qu'après le désintéressement des autres créanciers, à l'exclusion des titulaires de prêts participatifs ou de titres participatifs.

Le « TSS » est assorti de covenants financiers :

- non-paiement des intérêts en cas d'insuffisance de capital liée au non-respect du ratio prudentiel d'adéquation des fonds propres ou à la détérioration de la situation financière de la Banque ;
- réduction des intérêts courus à payer et ensuite du nominal de l'émission si l'émetteur n'a pas, dans un délai déterminé, remédié à l'insuffisance de capital constatée.

Compte tenu du caractère discrétionnaire de la décision de versement de la rémunération de ce titre super subordonné, lié au versement d'un dividende, il a été classé parmi les instruments de capitaux propres et réserves liées.

Les principales caractéristiques financières de ce « TSS » sont les suivantes :

Date d'émission	Date d'échéance	Date de remboursement anticipé (call option)	Taux	Majoration d'intérêt (step up) à partir de la date d'option de remboursement
Juin 2007	Juin 2017	Juin 2012 puis trimestriellement	Euribor 3 mois + 0,67 %	+ 50 points de base

(1) Taux fixé par référence au taux de swap 10 ans en euro relevé le 4 juin 2007 : 4,71 % + 1,65 %.

## Note 4 – Informations sur les postes du compte de résultat

### 4.1. INTÉRÊTS ET PRODUITS ASSIMILÉS

<i>en milliers d'euros</i>	30.06.2024	30.06.2023
<b>Intérêts et produits sur prêts et créances sur établissements de crédit, au coût amorti</b>	<b>58.323</b>	<b>51.481</b>
- Comptes à vue et prêts interbancaires	58.323	51.481
- Produits sur engagements de garantie ou de financement	-	-
- Opérations de pension	-	-
<b>Intérêts et produits sur prêts et créances sur clientèle</b>	<b>23.392</b>	<b>22.944</b>
- Comptes à vue et prêts à la clientèle	23.392	22.944
- Opérations de pension	-	-
<b>Intérêts sur instruments financiers</b>	<b>25.934</b>	<b>14.062</b>
- Instruments de dettes au coût amorti	15	25
- Actifs financiers en juste valeur par capitaux propres	-	-
- Actifs financiers en juste valeur par résultat	789	682
- Intérêts sur dérivés	25.130	13.355
<b>Total des intérêts et produits assimilés</b>	<b>107.649</b>	<b>88.487</b>

### 4.2. INTÉRÊTS ET CHARGES ASSIMILÉES

<i>en milliers d'euros</i>	30.06.2024	30.06.2023
<b>Intérêts et charges sur emprunts et dettes sur établissements de crédit, au coût amorti</b>	<b>-36.658</b>	<b>-35.810</b>
- Comptes à vue et emprunts interbancaires	-36.554	-35.609
- Charges sur engagements de garantie ou de financement	-104	-201
- Opérations de pension	-	-
<b>Intérêts et charges sur dettes envers la clientèle, au coût amorti</b>	<b>-10.600</b>	<b>-6.055</b>
- Comptes à vue et emprunts de la clientèle	-10.600	-6.055
- Charges sur engagements de garantie ou de financement	-	-
- Opérations de pension	-	-
<b>Intérêts sur instruments financiers</b>	<b>-38.022</b>	<b>-23.920</b>
- Dettes représentées par un titre	-22.073	-13.853
- Intérêts sur dérivés	-15.949	-10.067
<b>Intérêts et charges sur obligations locatives</b>	<b>-801</b>	<b>-195</b>
<b>Total des intérêts et charges assimilées</b>	<b>-86.081</b>	<b>-65.980</b>

### 4.3. COMMISSIONS

<i>en milliers d'euros</i>	30.06.2024		30.06.2023	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Opérations de trésorerie et interbancaires	95	-6	5	-2
Opérations avec la clientèle	209	-	171	-
Opérations sur titres	-	-	-	-
Opérations de change	11	-	9	-
Opérations de hors- bilan	-	-	-	-
- Engagements sur titres	971	-	1.101	-
- Instruments financiers à terme	920	-498	839	-440
Prestations de services financiers	181.310	-41.791	187.365	-48.458
Dotations / Reprises liées aux provisions	-	-	-	-
<b>Total des commissions</b>	<b>183.516</b>	<b>-42.295</b>	<b>189.490</b>	<b>-48.900</b>

#### 4.4. GAINS OU PERTES NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT

<i>en milliers d'euros</i>	30.06.2024	30.06.2023
Gains ou pertes nets sur actifs financiers détenus à des fins de transaction	1.168	702
Gains ou pertes nets sur passifs financiers en juste valeur par résultat	7.906	-25.094
Gains ou pertes nets sur dérivés	-6.160	27.838
Résultat net sur opérations de couverture	-305	-246
Résultats sur opérations de change	10.160	18.486
Gains ou pertes nets sur instruments de capitaux propres en juste valeur par résultat	33	79
Gains ou pertes nets sur instruments de dette non SPPI	1.779	9.317
<b>Total des gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat</b>	<b>14.581</b>	<b>31.082</b>

#### 4.5. GAINS OU PERTES NETS SUR ACTIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES

<i>en milliers d'euros</i>	30.06.2024	30.06.2023
Dividendes reçus sur instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres	41	45
Gains ou pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	-	-
<b>Total des gains ou pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres</b>	<b>41</b>	<b>45</b>

#### 4.6. PRODUITS ET CHARGES DES AUTRES ACTIVITÉS

<i>en milliers d'euros</i>	30.06.2024	30.06.2023
Refacturations de charges	168	164
Autres produits accessoires	2.053	920
Divers	5.544	5.938
<b>Produits des autres activités</b>	<b>7.765</b>	<b>7.022</b>
Rétrocession de produits	-11.697	-9.710
Divers	-418	-339
<b>Charges des autres activités</b>	<b>-12.115</b>	<b>-10.049</b>

#### 4.7. CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION

<i>en milliers d'euros</i>	30.06.2024	30.06.2023
Salaires et traitements	-54.537	-58.048
Charges de retraite	-5.859	-5.308
Charges sociales	-20.221	-21.352
Intéressement des salariés	-141	-434
Participation des salariés	-1.023	-324
Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	-5.131	-4.615
Dotations aux provisions pour frais de personnel	-2.871	-2.533
Reprises de provisions pour frais de personnel	3.336	3.013
<b>Sous-total des frais de personnel</b>	<b>-86.447</b>	<b>-89.601</b>
Impôts et taxes	-2.010	-1.840
Locations	-1.995	-2.237
Services extérieurs	-46.672	-45.059
Transports et déplacements	-1.045	-963
Autres charges diverses d'exploitation	-	-
Dotations aux provisions pour frais administratifs	-	-
Reprises de provisions pour frais administratifs	-	-
<b>Sous-total des frais administratifs</b>	<b>-51.722</b>	<b>-50.099</b>
<b>Total des charges générales d'exploitation</b>	<b>-138.169</b>	<b>-139.700</b>

#### 4.8. GAINS OU PERTES SUR AUTRES ACTIFS

<i>en milliers d'euros</i>	30.06.2024	30.06.2023
Moins-values de cession sur immobilisations incorporelles et corporelles	-	-1
Plus-values de cession sur immobilisations incorporelles et corporelles	-	-
Résultat sur opérations liées aux titres de participation consolidés	-	473
<b>Total des gains ou pertes nets sur autres actifs</b>	<b>-</b>	<b>472</b>

## Note 5 – Note sur engagements

<i>en milliers d'euros</i>	30.06.2024	31.12.2023
<b>Engagements donnés</b>		
Engagements de financement		
Engagements en faveur d'établissements de crédit	-	-
Engagements en faveur de la clientèle	413.281	445.062
Engagements de garantie		
Engagements en faveur d'établissements de crédit	-	-
Engagements en faveur de la clientèle	84.496	84.325
<b>Engagements reçus</b>		
Engagements de financement		
Engagements reçus d'établissement de crédit	-	-
Engagements reçus de la clientèle	-	-
Engagements de garantie		
Engagements reçus d'établissements de crédit	73.505	72.393
Engagements reçus de la clientèle	-	-

## Note 6 – Engagements sociaux et paiements fondés sur des actions

### 6.1.A. CHARGE DE RETRAITE – RÉGIME À PRESTATIONS DÉFINIES

Au 30 juin 2024, le montant des engagements s'élève à 20,517 millions d'euros avant impôt, la juste valeur des actifs est de 19,403 millions d'euros, le produit net résiduel des services passés est nul, soit une provision de 1,114 million d'euros.

<i>En milliers d'euros</i>	30.06.2024	31.12.2023
Valeur actuelle de l'obligation	20.517	22.855
- Valeur des actifs du régime	-19.403	-19.246
<b>Situation financière du régime</b>	<b>1.114</b>	<b>3.609</b>
- Coût des services passés non reconnus	-	-
<b>Provision</b>	<b>1.114</b>	<b>3.609</b>

### 6.1.B. INDEMNITÉS DE FIN DE CARRIÈRE

Le montant brut des engagements s'élève à 3,979 millions d'euros au 30 juin 2024 et à 4,109 millions d'euros au 31 décembre 2023.

Le coût des services au premier semestre 2024 est de 172 milliers d'euros, le coût d'actualisation est de 62 milliers d'euros, les prestations réellement versées s'élèvent à 100 milliers d'euros et la perte actuarielle constatée au titre du premier semestre 2024 est de 264 milliers d'euros.

- Avantages postérieurs à l'emploi, régime à prestations définies (retraite sur-complémentaire et IFC)

### Détail de la charge comptabilisée :

En milliers d'euros	30.06.2024	30.06.2023
Coût des services rendus de l'exercice	-72	-71
Coût financier	-413	-445
Rendement attendu des actifs du régime	294	353
<b>Charge nette comptabilisée</b>	<b>-191</b>	<b>-163</b>

Principales hypothèses actuarielles (IFC)	30.06.2024	31.12.2023
Taux d'actualisation	3.66%	3.15%
Taux d'inflation attendu sur le long terme	2.00%	2.10%
Taux de progression des salaires		
- <i>Employés</i>	2.00%	2.10%
- <i>Cadres</i>	2.50%	2.60%
- <i>Cadres supérieurs</i>	3.00%	3.10%
Taux de charges sociales et fiscales patronales	54.87%	54.87%
Table de mortalité	THTF 17 19	THTF 16 18

### Evolution de la provision :

En milliers d'euros	30.06.2024	31.12.2023
<b>Provision / Actif en début de période</b>	<b>7.718</b>	<b>4.990</b>
- <i>Charges inscrites au compte de résultat</i>	291	520
- <i>Prestations directement payées par l'employeur (non financées)</i>	-100	-159
- <i>Variations de périmètre (acquisitions, cessions)</i>	-	-15
- <i>Perte ou gain actuariel</i>	-2.816	2.382
- <i>Autres mouvements</i>	-	-
<b>Provision / Actif en fin de période</b>	<b>5.093</b>	<b>7.718</b>

### Tableau de comptabilisation des engagements :

En milliers d'euros	30.06.2024	31.12.2023
<b>Variation de la valeur des engagements</b>		
Valeur actuelle de l'obligation en début de période	26.964	24.270
- <i>Coût des services rendus</i>	172	301
- <i>Coût de l'actualisation</i>	413	903
- <i>Gains ou pertes actuariels</i>	-2.372	2.793
- <i>Prestations payées par l'employeur et /ou le fonds</i>	-681	-1.288
- <i>Variation de périmètre (acquisitions, cessions)</i>	-	-15
- <i>Autres mouvements</i>	-	-
<b>Valeur actuelle totale de l'engagement en fin de période (A)</b>	<b>24.496</b>	<b>26.964</b>
<b>Variation des actifs de couverture et des droits à remboursement</b>		
Juste valeur des actifs de couverture en début de période	19.246	19.280
- <i>Produits financiers sur actifs de couverture</i>	294	684
- <i>Gains ou pertes actuariels</i>	444	411
- <i>Prestations versées par le fonds</i>	-581	-1.129
<b>Juste valeur des actifs de couverture en fin de période (B)</b>	<b>19.403</b>	<b>19.246</b>
<b>Couverture financière</b>		
Situation financière (A) – (B)	5.093	7.718
<b>Provision / Actif</b>	<b>5.093</b>	<b>7.718</b>

### 6.1.C. RÉMUNÉRATIONS DIFFÉRÉES

La Politique de Rémunération mise à jour pour 2024 a été validée par le Conseil de Surveillance, après l'avis favorable du Comité de Rémunération et du Directoire.

Le Groupe applique les normes professionnelles susmentionnées en tenant compte des performances individuelles des collaborateurs, de la concurrence sur ses marchés, de sa stratégie, des objectifs à long terme et de l'intérêt des actionnaires.

#### **Le contexte réglementaire**

##### SECTEUR BANCAIRE

L'arrêté du 3 novembre 2009 et les normes professionnelles de la Fédération Bancaire Française ont imposé aux établissements financiers de réglementer les pratiques de versement des rémunérations variables des professionnels des marchés financiers et des dirigeants, afin de garantir un niveau de fonds propres qui ne les mettrait pas en situation de risque.

L'arrêté du 13 décembre 2010 élargit les normes FBF du 5 novembre 2009 réservées aux dirigeants et aux professionnels des marchés financiers (définis comme des collaborateurs dont la performance et donc la rémunération sont liées à des instruments de marché), aux professionnels des risques et à l'ensemble des collaborateurs ayant un niveau de rémunération global équivalent et dont l'activité est susceptible d'avoir une incidence sur le profil de risque de l'entreprise. Il a également repris les critères de versement de la rémunération variable des collaborateurs concernés, fixés par la FBF.

Depuis l'exercice 2015, la réglementation en matière de rémunération s'appuie sur la Directive dite « CRD IV » 2013/36/UE, modifiée par la Directive (EU) 2019/878 dite « CRD V » et sa transposition notamment via le Décret n° 2020-1637 du 22 décembre 2020 et l'Ordonnance n° 2020-1635 du 21 décembre 2020.

##### SECTEUR DE LA GESTION D'ACTIFS

L'AFG, l'AFIC et l'AS PIM ont publié des dispositions communes sur les politiques de rémunération des sociétés de gestion le 23 novembre 2010.

La Directive 2011/61/UE sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs dite « AIFMD » du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2011, transposée en France par l'ordonnance 2013-676 du 27 juillet 2013, a pris effet lors de l'exercice 2015 (rémunérations variables attribuées en mars 2016).

La Directive 2014/91/UE dite « OPCVM V » pour les OCPVM (Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières), transposée en France par l'ordonnance 2016-312 du 17 mars 2016, est entrée en vigueur lors de l'exercice 2017 (bonus versés en mars 2018). Elle comporte des dispositions très similaires à celles de la réglementation AIFMD.

#### *Gouvernance et formalisation des pratiques existantes*

En application des textes précités, un rapport annuel relatif aux rémunérations variables des collaborateurs concernés est adressé à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution. Le processus de détermination des rémunérations ainsi que les enveloppes auxquelles il conduit doivent chaque année être examinés par le Comité des Rémunérations de la Banque, et soumis à la validation du Conseil de Surveillance.

#### **Le dispositif de la Banque**

##### **1 - Collaborateurs « preneurs de risques » ou personnel « Identifié » retenues conformément à CRDV**

Les collaborateurs concernés sont les suivants :

- a) Tous les membres de l'organe de direction et la direction générale, ainsi que ceux de la fonction de surveillance et les « dirigeants effectifs » (Article L 511-71 du CMF) ;

b) Les membres du personnel ayant des responsabilités dirigeantes sur les fonctions de contrôle de l'établissement ou sur les unités opérationnelles importantes ;

c) Les membres du personnel ayant eu droit à une rémunération significative au cours de l'exercice précédent, à condition que les conditions suivantes soient réunies :

- la rémunération du membre du personnel en question est supérieure ou égale à 500 000 EUR et supérieure ou égale à la rémunération moyenne accordée aux membres de l'organe de direction et de la direction générale de l'établissement visés au point a) ;
- le membre du personnel en question exerce les activités professionnelles dans une unité opérationnelle importante et lesdites activités sont de nature à avoir une incidence significative sur le profil de risque de l'unité opérationnelle en question.

La détermination des rémunérations variables des collaborateurs « preneurs de risques » respecte les principes suivants :

Les bonus sont partiellement différés, et ce de façon linéaire sur 3 ans minimum dès lors qu'ils atteignent un certain niveau de rémunération variable.

S'agissant de rémunérations variables au titre de l'année 2023 ayant atteint un certain seuil, une fraction représentant 40 à 60% sera versée en numéraire et /ou en instruments, et échelonnée sur trois exercices.

La Banque a dans ce cadre mis en place un instrument différé sur 3 ans par tiers égaux en cash indexé sur le prix de l'action de la société Edmond de Rothschild Holding S.A. (holding Suisse non cotée du Groupe Edmond de Rothschild), dénommé Plan de Performance Groupe.

## **2 - Gérants, commerciaux des sociétés de gestion**

Dans le cadre des Directives AIFM et OPCVM V, la société Edmond de Rothschild Asset Management (France) a été amenée à faire évoluer sa politique de rémunération, et notamment ses pratiques en termes de rémunération variable différée, pour les gestionnaires de fonds ainsi que les autres catégories de collaborateurs visés par les Directives (collaborateurs dits « Material Risk Takers »).

Les principales caractéristiques du mécanisme sont les suivantes :

- application d'un différé sur 3 ans d'une part comprise entre 40 et 60% du variable attribué au bénéficiaire,
- indexation de 50% minimum du variable (tant différé qu'immédiat) à un panier de valeurs représentant les différentes expertises de gestion du Groupe,
- paiement du différé soumis à condition de présence et aux différentes conditions prévues par les Directives AIFM et OPCVM V (absence de prise de risques excessive, situation financière de la société,...) susceptibles d'en réduire le montant entre leur attribution initiale et leur acquisition.

Afin de prémunir la société contre une très forte augmentation de la valeur du panier, un mécanisme de couverture a également été mis en place.

Une charge de rémunération est comptabilisée de manière étalée pour refléter l'acquisition conditionnée à la présence des bénéficiaires.

Dans le cas où la performance du fonds progresse, la dette de rémunération variable ne sera pas réévaluée pour la partie couverte. L'actif de couverture sera conservé au coût historique. La partie non couverte devra faire l'objet d'une provision.

Dans le cas inverse, l'actif de couverture fera l'objet d'une dépréciation (à hauteur de sa valeur de marché); en contrepartie, la dette de rémunération variable sera ajustée à la baisse.

### **« Employee Share Plan » (Plan d'actions gratuites du Groupe)**

Le groupe Edmond de Rothschild a mis en place un plan d'actions gratuites de la société Edmond de Rothschild Holding S.A. (holding suisse non cotée du Groupe Edmond de Rothschild) au bénéfice de certains salariés du Groupe (les « Bénéficiaires »).

Les objectifs présidant à la mise en place de ce plan sont d'améliorer la rétention de collaborateurs clés et de favoriser l'alignement des intérêts entre les collaborateurs et l'actionnaire.

Les principales caractéristiques du plan sont les suivantes :

- les Bénéficiaires se voient attribuer des droits à recevoir des actions EdRH selon un calendrier d'acquisition de 3 ans (1/3 par an soit trois tranches acquises respectivement en mars N+2, mars N+3 et mars N+4),
- les Bénéficiaires deviennent actionnaires à la date d'acquisition (ils acquièrent des droits économiques uniquement, aucun droit social (droits de vote)). Il s'agit de « Bons de Participation » sous le régime de la loi suisse,
- les actions reçues ne peuvent être revendues qu'une fois la période de blocage écoulée,
- la période de revente est limitée dans le temps dans la mesure où chaque millésime a une durée de vie de 7 ans. Les actions ne peuvent être revendues qu'à la société Edmond de Rothschild Holding S.A.

Par ailleurs, les Bons de Participation seront livrés aux bénéficiaires d'Edmond de Rothschild (France) par Edmond de Rothschild Holding S.A.

En application du contrat conclu entre Edmond de Rothschild Holding S.A. et Edmond de Rothschild (France), Edmond de Rothschild Holding S.A. refacture à Edmond de Rothschild (France) le coût d'acquisition de ses propres titres, destinés à être livrés aux bénéficiaires français.

Une charge est enregistrée au titre des services rendus par les salariés. En l'absence d'engagement de verser une somme en espèces aux salariés, le plan est qualifié d'equity-settled (IFRS 2.43B), avec les conséquences comptables suivantes :

- détermination d'une charge à la date d'attribution et sans réévaluation ultérieure, sauf pour tenir compte de l'évolution des conditions de service et/ou de performance (IFRS 2.B57),
- étalement de cette charge sur la période au cours de laquelle les services sont rendus, en contrepartie d'un compte de capitaux propres qui représente la contribution de la société mère (IFRS 2.B53),
- la période d'étalement est celle au cours de laquelle les bénéficiaires rendent des services au Groupe sur la base des conditions de présence nécessaires à l'acquisition des droits. En l'occurrence, la charge du plan 2024 est étalée entre le 1<sup>er</sup> janvier 2024 et les dates d'acquisition, c'est-à-dire sur 2,25, 3,25 et 4,25 ans pour les tranches qui seront acquises respectivement en mars 2026, mars 2027 et mars 2028.

Au 30 juin 2024, la charge nette relative au plan d'actions gratuites du Groupe est de 2 200 milliers d'euros contre une charge nette de 2 276 milliers d'euros au 30 juin 2023.

## Note 7 – Informations complémentaires

	% d'intérêts		% de contrôle	
	30.06.2024	31.12.2023	30.06.2024	31.12.2023
<b>7.1. Périmètre de consolidation</b>				
<b>Entité consolidante</b>				
<b>Banque</b>				
• Edmond de Rothschild (France)				
<b>Intégration globale</b>				
<b>Sociétés de Portefeuille</b>				
• Financière Boréale	100.00	100.00	100.00	100.00
• EdR Real Estate (Eastern Europe) Cie SàRL *	62.73	62.73	62.73	62.73
• CFSH Luxembourg SàRL *	100.00	100.00	100.00	100.00
• Edmond de Rothschild Euroopportunities Invest II SàRL *	58.33	58.33	58.33	58.33
• Bridge Management SàRL *	99.99	99.99	100.00	100.00
<b>Sociétés de Gestion</b>				
• Edmond de Rothschild Asset Management (France)	99.99	99.99	99.99	99.99
• Edmond de Rothschild Asset Management (Hong-Kong) Limited *	99.99	99.99	100.00	100.00
• EDR Immo Magnum	100.00	100.00	100.00	100.00
<b>Société de Conseil</b>				
• Edmond de Rothschild Corporate Finance	100.00	100.00	100.00	100.00
<b>Société d'Assurance</b>				
• Edmond de Rothschild Assurances et Conseils (France)	100.00	100.00	100.00	100.00
<b>Divers</b>				
• Edmond de Rothschild Boulevard Buildings Ltd *	100.00	100.00	100.00	100.00
• Groupement Immobilière Financière	100.00	100.00	100.00	100.00
<b>Mises en équivalence</b>				
<b>Société de Gestion</b>				
• Zhonghai Fund Management Co. Ltd *	25.00	25.00	25.00	25.00
• ERAAM	34.00	34.00	34.00	34.00

\* Société étrangère.

30.06.2024

31.12.2023

<b>7.2. Effectif moyen</b>			
Effectif moyen des sociétés françaises		773	734
- <i>Techniciens</i>		84	75
- <i>Cadres</i>		689	659
Effectif moyen des sociétés étrangères		51	56
<b>Effectif moyen global</b>		<b>824</b>	<b>790</b>

Conformément aux prescriptions du Code de Commerce, est communiquée par catégorie la ventilation par catégories de l'effectif moyen, salarié et mis à disposition du Groupe pendant l'exercice. L'effectif employé à temps partiel ou pour une durée inférieure à l'exercice est pris en compte en proportion du temps de travail effectif, par référence à la durée conventionnelle ou légale du travail.

### **7.3. Évènements postérieurs à la clôture**

Il n'y a pas d'événement postérieur à la clôture.

### **7.4. Informations concernant le capital**

En application du règlement n° 2000-03 du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière, l'appréciation du respect du ratio de solvabilité s'effectue au niveau d'Edmond de Rothschild (France), cette dernière se conformant aux exigences en matière de capital.

Le capital d'Edmond de Rothschild (France) s'élève au 30 juin 2024 à 83.075.820 euros composé de 5.538.388 actions d'un nominal de 15 euros.

Les activités du Groupe s'articulent autour de deux pôles d'activités stratégiques (Banque privée et Gestion d'actifs) auxquels s'ajoute un autre pôle (Autres activités et Gestion propre).

La Banque privée regroupe une offre de services comprenant : la gestion de portefeuille et de patrimoine, l'ingénierie patrimoniale et le family office.

Le pôle de la Gestion d'actifs recouvre les lignes de gestion suivantes :

- la gestion Long Only incluant la gestion Equity, la gestion Corporate debt, l'allocation d'actifs et la gestion sur les sovereign bonds ;
- des solutions d'investissements propres ;

Le pôle « Autres activités et Gestion propre » comprend :

- en Autres activités, d'une part, le conseil aux entreprises logé au sein de la filiale dédiée Edmond de Rothschild Corporate Finance, et dont les domaines d'intervention regroupent le conseil en opérations de cessions ou d'acquisitions, l'évaluation d'entreprises et l'ingénierie financière, d'autre part, la Direction des Marchés de Capitaux pour son activité propre ;
- en Gestion propre, les activités de gestion patrimoniale du Groupe (en particulier le portefeuille titres), la fonction de centrale financière de la Banque auprès de ses différents métiers, les frais liés aux activités propres de ce pôle et à son rôle de pilotage du Groupe et des produits et charges ;
- ne relevant pas directement de l'activité des autres pôles d'activité ;

#### *Remarques méthodologiques*

Les comptes de gestion de chaque pôle d'activité ont été établis avec pour objectifs de :

- déterminer les résultats de chacun de ces pôles comme s'il s'agissait d'entités autonomes ;
- donner une image représentative de leurs résultats et de leurs rentabilités au cours de l'exercice.

Les principales conventions retenues pour l'établissement de ces comptes sont les suivantes :

- le produit net bancaire de chacun des pôles correspond aux revenus générés par son activité, nets de rétrocessions de commissions versées aux apporteurs ;
- les frais de gestion des pôles d'activité comprennent leurs frais directs, la partie qui leur incombe des charges du support logistique et opérationnel apporté par la Banque et une quote-part des frais de structure du Groupe ;
- les provisions sont imputées aux différents pôles de façon à refléter pour chacun d'eux la charge du risque inhérente à son activité. Les provisions qui ne peuvent pas être affectées à un pôle d'activité sont imputées à la Gestion propre.

L'analyse détaillée des résultats de chacun de ces pôles et de leur contribution à la rentabilité du Groupe est présentée ci-après

En milliers d'euros	Banque Privée		Gestion d'actifs & Private Equity		Autres activités et Gestion propre		Groupe	
	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023
<b>Produit net bancaire</b>	<b>67 753</b>	<b>69 980</b>	<b>71 206</b>	<b>63 702</b>	<b>34 101</b>	<b>57 515</b>	<b>173 060</b>	<b>191 197</b>
Frais de gestion	-54 614	-54 294	-63 199	-62 627	-31 743	-34 220	-149 556	-151 141
Frais de personnel	-34 281	-34 472	-35 341	-35 296	-16 825	-19 833	-86 447	-89 601
- directs	-25 023	-25 269	-27 242	-27 327	-12 252	-16 258	-64 517	-68 854
- indirects	-9 258	-9 203	-8 100	-7 969	-4 572	-3 575	-21 930	-20 747
Autres charges d'exploitation	-17 254	-16 527	-25 393	-24 809	-9 075	-8 763	-51 722	-50 099
Dotations aux amortissements	-3 079	-3 295	-2 465	-2 523	-5 842	-5 623	-11 386	-11 441
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>13 139</b>	<b>15 686</b>	<b>8 008</b>	<b>1 075</b>	<b>2 358</b>	<b>23 295</b>	<b>23 505</b>	<b>40 056</b>
Coût du risque	0	0	0	0	-31	-128	-31	-128
<b>Résultat d'exploitation*</b>	<b>13 139</b>	<b>15 686</b>	<b>8 008</b>	<b>1 075</b>	<b>2 327</b>	<b>23 167</b>	<b>23 474</b>	<b>39 928</b>
Quote-part du résultat des entreprises mises en équivalence	0	0	0	1 604	81	0	81	1 604
Gains ou pertes nets sur autres actifs	0	0	0	0	0	472	0	472
Variation de valeur des écarts d'acquisition	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Résultat courant avant impôt</b>	<b>13 139</b>	<b>15 686</b>	<b>8 008</b>	<b>2 679</b>	<b>2 408</b>	<b>23 639</b>	<b>23 555</b>	<b>42 004</b>
Impôt sur les bénéfices	-3 394	-4 052	-2 069	-325	-1 510	-4 688	-6 973	-9 065
<b>Résultat net</b>	<b>9 745</b>	<b>11 634</b>	<b>5 938</b>	<b>2 354</b>	<b>899</b>	<b>18 951</b>	<b>16 582</b>	<b>32 939</b>

## Note 9 – Transactions avec les parties liées

---

Au cours du premier semestre 2024, les relations entre Edmond de Rothschild (France) et les sociétés liées sont restées comparables à celles de l'exercice 2023, aucune transaction inhabituelle, par sa nature ou son montant, n'est intervenue au cours de cette période.

# Comptes sociaux

Bilan et hors bilan de la société mère (en milliers d'euros)

30/06/2024

31/12/2023

## Actif

Caisse, Banques centrales, CCP	2.150.438	37.001
Effets publics et valeurs assimilées	88.452	78.757
Créances sur les établissements de crédit	772.704	3.260.616
Opérations avec la clientèle	1.225.114	1.218.099
Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-
Actions et autres titres à revenu variable	14.007	13.314
Participations et autres titres détenus à long terme	9.801	10.026
Parts dans les entreprises liées	167.467	164.454
Immobilisations incorporelles	57.232	48.643
Immobilisations corporelles	15.705	16.428
Actions propres	-	-
Autres actifs	35.139	66.584
Comptes de régularisation	97.274	102.275
<b>Total de l'actif</b>	<b>4.633.333</b>	<b>5.016.197</b>

30/06/2024

31/12/2023

## Passif

Dettes envers les établissements de crédit	1.494.910	1.870.198
Opérations avec la clientèle	1.786.058	1.668.720
Dettes représentées par un titre	902.708	922.125
Autres passifs	82.687	91.120
Comptes de régularisation	72.615	97.520
Provisions	6.389	4.606
Dettes subordonnées	21.059	21.065
Capitaux propres (hors FRBG)	296.907	340.843
. Capital souscrit	83.076	83.076
. Primes d'émission	98.244	98.244
. Réserves	32.278	32.278
. Report à nouveau (+/-)	73.193	65.716
. Résultat de l'exercice (+/-)	11.117	61.529
<b>Total du passif</b>	<b>4.663.333</b>	<b>5.016.197</b>

30/06/2024

31/12/2023

## Hors-bilan

<b>Engagements donnés</b>		
Engagements de financement	417.182	454.099
Engagements de garantie	84.662	84.490
Engagements sur titres	3.939	5.597
<b>Engagements reçus</b>		
Engagements de garantie	73.505	72.393
Engagements sur titres	-	910

## Compte de résultat de la société mère

En milliers d'euros	30.06.2024	30.06.2023
+ Intérêts et produits assimilés	107.221	101.422
- Intérêts et charges assimilées	-84.913	-78.840
+ Revenus des titres à revenu variable	415	2.259
+ Commissions (produits)	54.167	52.205
- Commissions (charges)	-14.112	-12.822
+/- Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	12.072	20.679
+/- Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	-236	-252
+ Autres produits d'exploitation bancaire	23.190	20.230
- Autres charges d'exploitation bancaire	-1.730	-1.839
<b>Produit net bancaire</b>	<b>96.074</b>	<b>103.042</b>
- Charges générales d'exploitation	-86.587	-85.193
- Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et	-5.452	-5.552
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>4.035</b>	<b>12.297</b>
+/- Coût du risque	-5	-1
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>4.030</b>	<b>12.296</b>
+/- Gains ou pertes sur actifs immobilisés	3.170	3.431
<b>Résultat courant avant impôt</b>	<b>7.200</b>	<b>15.727</b>
+/- Résultat exceptionnel	20	-2
- Impôt sur les bénéfices	3.897	845
<b>Résultat net</b>	<b>11.117</b>	<b>16.570</b>

# Rapports des Commissaires aux Comptes

Période du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 30 juin 2024

Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle

Aux Actionnaires

**EDMOND DE ROTHSCHILD (FRANCE)**

47, rue du Faubourg St Honoré

75008 PARIS cedex 08,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale et en application de l'article L. 451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés résumés de la société EDMOND DE ROTHSCHILD (FRANCE), relatifs à la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels consolidés résumés ont été établis sous la responsabilité du directoire. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

## *I – CONCLUSION SUR LES COMPTES*

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives, obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels consolidés résumés avec la norme IAS 34 - norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

## *II – VÉRIFICATION SPÉCIFIQUE*

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels consolidés résumés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés résumés.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris, le 13 septembre 2024

Les Commissaires aux Comptes

**PricewaterhouseCoopers Audit**

**Frank Vanhal**

**Grant Thornton Audit**

**Christophe Bonte**

# Attestation du rapport financier semestriel

## Attestation du responsable du rapport financier semestriel

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes résumés pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport semestriel d'activité ci-joint présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre parties liées, ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restant de l'exercice.

Fait à Paris le 13 septembre 2024  
Le Président du Directoire

**Renzo Evangelista**